

Réponse du Gal Dumouriez au rapport du député Camus. Mars 1796



Dumouriez, Charles-François (1739-1823). Réponse du Gal Dumouriez au rapport du député Camus. Mars 1796. 1796/03.


8° Lk2 b
101
A

Réponse

DU GÉNÉRAL DUMOURIEZ

au Rapport

Du Député Camus.



Mars 1796.

A Hambourg,

chez B. G. Hoffmann.

QUEL que soit le sort que la providence destine à la Nation française, soit qu'elle puisse voir sa constitution républicaine résister à tous les vices et les passions qui ont donné un caractère désastreux à sa révolution ; soit qu'après avoir épuisé toutes les calamités de l'anarchie ou d'une olygarchie démocratique, elle se forme en un gouvernement mixte sous des loix sages et sevères ; ce sol arrosé de tant de sang sera toujours habité par un peuple libre et courageux, qui un jour jugera avec une impartiale équité tous les acteurs de cette étonnante révolution qui produit

tant de malheurs, tant de crimes, et jusqu'à présent si peu de bien.

Alors toutes les factions seront éteintes, les vengeances épuisées, les sources de la félicité publique, l'agriculture, les arts, l'industrie, le commerce seront rétablis, les haines politiques des puissances étrangères seront étouffées par leur propre impuissance, l'auguste paix régnera. Alors le peuple Français reprendra son caractère, il cherchera à faire oublier par ses vertus les crimes d'une partie des fondateurs de sa liberté.

C'est au tribunal de cette génération heureuse et pure que j'en appelle de la diatribe du représentant Camus. Il annonce son rapport comme un monument historique; je vais l'analyser, je redresserai les inexactitudes, je remplacerai les omissions, je chercherai à prouver que, si j'ai pu commettre des fautes, parce qu'il étoit im-

possible de ne pas errer au travers des mouvemens irréguliers de cette rapide révolution, je n'ai à me reprocher aucun crime.

Cette apologie est de ma part sans intérêt pour l'époque présente ; je ne peux pas être jugé par des hommes passionnés, je ne veux pas être absous par mes ennemis ; quand même les circonstances adouciraient en ma faveur les passions hideuses qui m'ont proscrit, je me condamnerais moi-même pour long-tems au plus rigoureux ostracisme. Un seul motif pourrait vaincre mes répugnances et me ramenener dans ma patrie, ce serait si je pouvais lui rendre encore quelque service important, si je pouvais encore la sauver comme dans les plaines de la Champagne. J'aime trop mon pays pour souhaiter qu'une pareille occasion se reproduise.

Je pardonne à mes concitoyens leur in-

justice et leur ingratitude à mon égard, je m'attriste de leurs calamités, je me réjouis de leur gloire militaire et de leurs avantages, je déteste leurs ennemis, sur-tout ceux qui sont au milieu d'eux, et qui les égarent; je gémis sur leurs crimes, je plains leurs erreurs, j'abhorre tous les genres de tyrannie, j'adore la liberté, en un mot je suis Français : mes voyages, ma vie isolée, mes études, mon expérience, toute mon existence, appartiennent à ma patrie, et quelque part que je termine ma carrière agitée, on pourra graver sur ma tombe, malgré mes injustes persécuteurs, *ci gît un Français libre.*

Il semblera à plusieurs personnes que, puisque mon but n'est pas précisément de faire cesser ma proscription actuelle, j'aurais pu me dispenser de répondre au rapport de Camus; mais il me restait encore deux objets à remplir; l'un est d'éclairer

sur des faits dénaturés le petit nombre de vrais philosophes, d'hommes sages et honnêtes de l'Europe, devenus mes vrais compatriotes depuis que je suis cosmopolite, parce que le bonheur du reste de ma vie dépend de la continuation de leur estime; l'autre est de garantir ma propre nation contre la charlatanerie de ses orateurs, dont la plupart ont fait de la tribune de l'auguste assemblée de ses représentans la chaire du mensonge, d'où sortent les délations, le meurtre, le pillage et toutes les calamités.

Combien de fois ces perfides orateurs n'ont-ils pas métamorphosé le vice en vertu, la licence en liberté, la cruauté en énergie, la rapine et les violences en force et en justice? Eloquens ou non, ils entraînent ordinairement les suffrages quand il s'agit de nuire, parce qu'ils électrisent la malice humaine. Heureusement leur *par-*

lage est devenu moins nuisible depuis que la constitution républicaine de 1795 a détruit le gouvernement révolutionnaire ; et lui a substitué un directoire exécutif, indépendant des clameurs, soumis seulement à la loi, qui agit pendant qu'ils déclament.

Ce danger de l'art oratoire diminuera à chaque nouvelle législature, lorsque le feu des passions s'amortira, lorsque les acteurs des tragédies sanglantes disparaîtront de ce théâtre souillé de leurs fureurs, lorsqu'ils seront remplacés par d'autres représentans qui arriveront avec des ames impartiales et calmes, des consciences pures et des mains nettes.

Nous sommes encore trop près des époques criminelles de la révolution, une partie des représentans de la nation y a joué un rôle trop actif, pour attendre de l'assemblée où ils dominent, la justice et l'impartialité. La succession des législatu-

res peut seule produire l'épuration de cette assemblée auguste, qui a été inutilement tentée à une époque de trop peu de durée, et qui vient encore de s'exécuter partiellement et à contre sens. Quand cette épuration sera achevée par le tems, alors la raison, la sagesse, la bonne foi seront les bases de l'éloquence des représentans du peuple. Ils ne discuteront plus que les loix et les grands intérêts des nations avec gravité et dignité; on écartera toutes les personnalités odieuses, toutes les délations viles, tous les sophismes trompeurs, et on mentira moins à la tribune.

S'il est une circonstance où la vérité n'eut pas besoin d'ornement pour exciter l'intérêt dans l'ame des auditeurs, c'est celle qui a fondé le rapport de Camus. Cinq représentans du peuple, un général, deux ambassadeurs reviennent au sein de l'assemblée après avoir essuyé une injuste,

longue et barbare captivité ; c'est la victoire qui a brisé leurs fers ; la vue de ces martyrs de la liberté, une exposition simple de leurs souffrances, suffisaient pour faire sentir à leurs concitoyens la plus tendre émotion, le plus grand amour pour leur triomphante patrie et la plus grande énergie pour soutenir dans l'Europe cette supériorité qui fait plier le despotisme, et lui arrache ses victimes.

Mais l'orateur, fidèle à son caractère factieux, injuste et haineux, n'a pensé qu'à servir sa vengeance ; pour cela il fallait dénaturer les faits, masquer les motifs, changer les circonstances : c'est ce qu'il a fait dans toute la partie du rapport qui me concerne ; c'est la seule que je me charge d'analyser. S'il a été aussi infidèle dans le reste de son récit, on peut lui appliquer le proverbe trivial, *a beau mentir qui vient de loin.*

Je mettrai dans cette analyse tout le sang-froid et l'impartialité d'un étranger, parce que c'est pour eux et pour la postérité que j'écris. Pour établir plus solidement mon analyse, je vais suivre l'orateur pied à pied. Si, comme le rapporteur paroît l'espérer, *son récit doit servir à fixer des faits importans pour la nation et pour l'histoire*, mon commentaire rendra cette pièce plus digne de figurer dans les archives nationales, dont il est le dépositaire inamovible, place que le modeste Camus prétendait pouvoir cumuler avec celle de député, et même avec celle de ministre de finances.

Rapport des représentans du peuple, Camus, Bancal, Lamarque et Quinette.

Ce rapport, au moins pour la partie que j'analyse, est de Camus tout seul : il est trop impérieux, trop entier, pour s'être soumis à un travail en commun. D'ailleurs tout ce dont il a à rendre compte est son ouvrage, et lui appartient.

La *trahison* de Dumouriez a tenu éloignés de leur patrie, pendant trente-trois mois, quatre représentans du peuple et un ministre de la République. Rendus à leurs concitoyens et à leurs collègues, ils s'empressent de présenter à la nation et à ses représentans le compte de leur conduite. Leur récit exige un détail exact de toutes les circonstances, soit afin de fixer des faits importans pour la nation et pour l'histoire, soit afin de mettre sous les yeux du peuple français de nouveaux exemples de la tyrannie des despotes, et *des crimes auxquels les dépositaires d'une puissance absolue se livrent, lorsque aveuglés par leur intérêt*,

ou par leur haine ; ils abandonnent les règles de la morale publique, et se réduisent au sort malheureux de n'employer pour agens que des esclaves.

Ce n'est point *ma trahison* qui a tenu les quatre députés éloignés de leur patrie pendant trente-trois mois. L'Autriche avait dû les retenir, non comme prisonniers, mais comme ôtages, en vertu d'une convention faite entre le prince de Cobourg et moi, convention qui était l'égide et la garantie de ces quatre députés. Dès que le traité a été rompu, soit par l'impuissance d'en remplir les conditions, soit d'après la décision des ministres des autres puissances coalisées, assemblés à Anvers, l'Autriche n'avait plus le droit de retenir ces députés, et il était juste qu'elle les renvoyât sans rançon, comme elle a renvoyé six autres ôtages subalternes. Leur détention est d'autant moins excusable, qu'elle

n'a pas sauvé l'épouse infortunée du malheureux Louis XVI.

On peut adapter au gouvernement révolutionnaire français la phrase de Camus, en lettres italiques.

. . . . *mutato nomine de te fabula narratur.*

Les événemens dont on va présenter la suite, se divisent *facilement* en quatre parties, marquées par quatre époques distinctes.

La première comprend les faits qui se sont passés depuis le départ des commissaires le 30 mars 1793, jusqu'à leur sortie, le 23 mai suivant, de Maestricht, première bastille où ils ont été renfermés.

La seconde partie comprend l'intervalle du 23 mai au 27 juillet 1793; après avoir été rassemblés pendant cinq semaines dans les cachots de Coblentz, et après avoir passé quinze jours à Wurtzbourg, ils ont été séparés alors les uns des autres, conduits à Konigsgratz, Spitzberg, Olmutz.

Les faits relatifs à leur séjour dans ces prisons d'état, sont contenus dans cette troisième partie.

Enfin, dans les premiers jours de novembre 1795, les représentans du peuple, le ministre et leur suite, ont été tirés des châteaux et des casernes où on les avoit détenus; ils ont été conduits à Fribourg en Brisgaw : là ils ont trouvé d'autres victimes de la tyrannie, le représentant du peuple Drouet, les ambassadeurs Semonville et Maret, avec leur suite. Tous ont obtenu ensemble l'*inestimable* liberté, après laquelle ils soupiraient *depuis un si long intervalle.*

Les faits relatifs à la portion de temps écoulée depuis les premiers jours de novembre 1795, jusqu'au vingt-deux nivôse de l'an 4 de la République, où les captifs, après avoir eu le bonheur de souffrir pour leur patrie, ont l'avantage de paraître réunis devant les représentans de la nation, formeront la quatrième partie du rapport des commissaires.

Je ne m'appesantirai pas sur le défaut de la division du rapport de Camus, ni sur

la platitude, et souvent la bassesse de son style : s'il l'avoit rendu moins volumineux, il l'auroit rendu plus exact et plus véridique.

Camus, en se mentant à lui-même et à la nation entière, n'a pas eu l'art de rendre son *récit* intéressant ; depuis que l'impression lui a donné une publicité dangereuse en France et dans les pays étrangers, il tombe des mains de tout le monde, et est rejeté avec mépris comme un tissu d'absurdités et de contradictions. Ce n'est pas la vérité toute nue, c'est le mensonge dépouillé d'ornemens.

La *netteté du récit et la facilité de l'intelligence* du *rapport* ont exigé un article préliminaire, où l'on *rapportât* en peu de mots la situation de la République au moment du départ des commissaires, et les circonstances qui déterminèrent leur mission.

Comme le rapporteur a entièrement

omis l'article préliminaire qu'il annonce, je vais le restituer, et donner en peu de mots le tableau de la situation de la République à cette époque.

Plusieurs faits seront rapportés dans le cours de ce *compte* autrement qu'on ne les a lus dans les divers écrits livrés à la crédulité publique. Il serait hors du plan des commissaires de se livrer, dans leur rapport, à des dissertations pour réfuter des faits inexacts; il serait plus loin encore de relever par des diatribes imprudentes des sentimens éteints. On déclarera donc seulement qu'il n'est pas un seul fait compris dans ce *récit*, dont ils ne donnent leur honneur pour garant; qu'il n'en est pas un seul sur lequel on ait gardé le silence, qui ne doive être rejeté dans la classe des anecdotes fausses ou hasardées. Le bonheur qu'un d'entre eux a eu de conserver tous ses papiers, et entre autres le journal exact des faits communs à tous, et des faits particuliers à sa captivité, est la base principale de ce qui *va suivre*, et le fondement de sa certitude.

Comme la plupart des membres qui ont

entendu le rapport de Camus dans l'une et l'autre chambre, avaient une parfaite connaissance des faits qui ont précédé et accompagné la détention des commissaires, comme plusieurs d'entre eux étaient alors sous le couteau de la faction dont Camus était un des agens les plus actifs, ils doivent avoir rougi en lui entendant offrir son honneur pour garant de tous ces faits.

Article I.

Etat de la République à l'époque du 30 mars 1793; causes et époque de la mission des commissaires.

Voici quel était l'état de la République.

Marat régnait alors, et déjà Robespierre, prompt à le remplacer, *abrégeoit* sa carrière.

La faction de Gironde et Rolland avait

perdu son crédit dans l'assemblée, elle était entièrement dépopularisée par la réunion des factions de Danton et Lacroix avec Marat et Robespierre.

Les Jacobins, enorgueillis de voir l'intérieur de la France délivré de l'invasion des Prussiens, dévoraient alors et la substance de l'Empire français et celle des malheureuses provinces, ou conquises, ou occupées à titre de fraternité, dans lesquelles les généraux Custine, Montesquiou et Dumouriez avaient porté les armes victorieuses des Français. Tout annonçait une lutte décisive entre la faction de la *Montagne* et celle de la Gironde, tout pronostiquait la ruine de ces derniers, qui n'opposaient qu'une politique modérée et une grande éloquence à la fureur et aux crimes de Marat, Robespierre, Danton, que nul frein ne retenait.

Les Jacobins craignant que des généraux

victorieux, conduisant des soldats qui n'étaient animés, pour la plupart, que par l'amour de la gloire et le patriotisme, étrangers à toutes les factions, ne devinssent l'appui des loix et les vengeurs de la convention que ces monstres tyrannisaient indécemment, avaient travaillé par le ministère du fameux Pache à désorganiser les armées, à les diviser, à les disposer à seconder leurs fureurs. En même temps ils attaquaient les généraux par les calomnies les plus absurdes, et cherchaient ou à leur supposer des crimes, ou à les porter à des fautes par le désespoir.

Déjà venaient de s'établir les tribunaux révolutionnaires, qui depuis ont dévoré une partie de leurs fondateurs; déjà étaient dressées les listes de proscription; déjà était arrangé le partage des dépouilles de tout ce qui n'était pas enchaîné par le cri-

me à l'horrible faction, qui a répandu sur la France un deuil universel et la famine, qui a dépeuplé les villes, anéanti le commerce, et qui n'est pas encore au bout de ses fureurs; une sombre tyrannie comprimait toutes les ames. La convention était esclave, et la nation entière était partagée en bourreaux et en victimes.

Il ne restait un peu de liberté que dans les armées; encore les tyrans de la convention en faisoient-ils enlever souvent des généraux, des commissaires des guerres, des administrateurs, pour les engloutir dans les cachots de Paris. A mesure que les braves armées s'avançaient au-delà des anciennes limites, d'odieux commissaires, sortis des antres des Jacobins, venaient souiller leurs conquêtes par leurs rapines, leur insolence et leur férocité.

Au-dedans et au-dehors, tel était l'état

de la République à l'époque du 30 mars 1793.

La victoire remportée à Jemmapes par les Français sur les Autrichiens le 6 novembre 1792, a été la *source de tous les crimes* de Dumouriez. Son esprit accoutumé à se nourrir d'idées extraordinaires, de projets ambitieux et d'intrigues, fut excessivement enflé par les succès de Jemmapes. Il attribua à ses talens personnels une victoire due à l'énergie des républicains français ; l'autorité que la nécessité de la discipline militaire lui donnait dans son camp lui parut un droit attaché à la supériorité de ses vertus ; il crut qu'elle devait s'étendre sur la République entière.

La victoire remportée à Jemmapes n'est pas mon premier *crime ;* j'avais sauvé la France, en forçant les Prussiens à l'évacuer dans un temps où tout le monde désespérait de conserver la liberté. Je n'avais alors fait hommage de mes succès à aucune faction, et dès-lors j'avais été en butte à tous les partis. Dès-lors Marat,

Robespierre et les Jacobins, avaient conjuré ma perte, ils n'y mettaient aucun mystère. Il n'y a qu'à lire les feuilles de Marat et le journal des séances des Jacobins, depuis le mois d'octobre 1792 jusqu'au mois de mars 1793.

Je n'étais point enflé du succès de Jemmapes. J'annonçais au contraire dans tout le cours de cette campagne le desir de céder à d'autres le commandement; j'ai offert plusieurs fois ma démission. Je n'ai point attribué cette victoire uniquement à mes talens; qu'on relise mes relations de la Champagne et de la Belgique, on verra que j'ai donné de justes éloges à mes braves compagnons d'armes. On sait bien qu'un général d'armée ne gagne pas une bataille tout seul.

La Belgique lui semblait une *propriété* conquise, où il lui appartenait d'ordonner à son gré. De-là l'aigreur des plaintes de Dumouriez dès le

mois de novembre 1792; de-là l'impatience avec laquelle il souffrait les contradictions les plus légitimes de la part des commissaires envoyés près de lui en décembre et janvier 1792; de-là enfin *l'abandon* de la Belgique, pour tenter une expédition dans les Provinces-Unies, où il se flattait de régner avec plus d'empire que dans la Belgique.

La Belgique ne m'avait jamais paru une province conquise; mon grand crime était, même aux yeux des tyrans d'alors, d'avoir toujours dit aux Belges, d'avoir toujours écrit à la convention, qu'ils n'étaient pas conquis et que nous n'avions pas le droit de les traiter ainsi. Je n'ai jamais donné aucun ordre qui regardât l'administration civile de la Belgique, je n'ai jamais exercé aucun acte d'autorité dans ce malheureux pays. Ce n'est point de là que viennent mes plaintes dès le mois de novembre 1792; ma correspondance avec le ministre Pache, imprimée à Paris, détaille ces plaintes;

Camus les connaît, lui-même les appuyait alors, et il a la mauvaise foi de les dénaturer ! Je n'ai point *abandonné* la Belgique pour aller *régner* en Hollande : pour accomplir cette intention de régner, il eût fallu des arrangemens préliminaires; les Hollandais peuvent dire s'ils avaient jamais entendu parler de moi avant l'invasion, si j'avais cherché à me faire un parti chez eux. Au contraire je n'étais pas de l'avis de la guerre contre la Hollande, je m'y étais opposé. Camus répète les grossières calomnies de Marat, qui me faisait tantôt dictateur de France, tantôt duc de Brabant, tantôt stathouder de Hollande.

Bientôt il est forcé de revenir à Bruxelles pour remédier par lui-même aux maux que faisaient l'impéritie, la lâcheté, et la trahison des généraux qu'il avait nommés pour le remplacer ; mais il y rentre la rage dans le cœur d'être contraint d'abandonner ses projets sur la Hollande. Furieux

de les voir contrecarrés, à ce qu'il s'imagine, par la convention, à peine a-t-il mis le pied dans la Belgique, qu'il déclame, soit contre les commissaires de la convention, soit contre ceux du pouvoir exécutif. Il n'arrive le 11 au soir à Louvain, où les commissaires de la convention, Camus et Treilhard, l'attendaient, qu'après avoir publié à Anvers et à Bruxelles des proclamations destructives indistinctement de toutes les mesures prises par les commissaires.

Si le général Miranda était encore à Paris, ce serait à lui à remercier Camus sur *l'impéritie, la lâcheté et la trahison.* Je n'ai point nommé mes généraux ; ils me remplaçaient, parce qu'ils étaient placés comme moi par la convention. Je n'ai témoigné aucune fureur contre la convention au retour de la Hollande, je n'en ai pas non plus témoigné contre ses commissaires députés. J'ai fait à Bruxelles et à Anvers des ordonnances pour arrêter les déprédations et la tyrannie des commissaires

du pouvoir exécutif. Les *mesures prises* avaient à cette époque porté le désespoir et la révolte dans l'ame des Belges, traités comme des esclaves : le salut de l'armée française exigeait la plus ptompte réparation de toutes les violences dont on les accablait. J'ai sauvé l'armée française et l'honneur de la nation.

Les commissaires de la convention qui s'étaient rendus à Louvain étaient seulement au nombre de deux. L'examen de la conduite de Dumouriez exigeait la plus grande attention et *la prudence la plus réservée.*

Dumouriez avait été appelé pour rassembler les débris de l'armée que des généraux ignorans, ou traîtres, laissaient débander : les soldats n'avaient aucune confiance en eux. Dumouriez, qui les avait commandés à Jemmapes, leur inspirait seul l'espoir de réparer leurs pertes et de vaincre. C'eût été livrer la Belgique, et par suite livrer la France aux Autrichiens, de prononcer en ce mo-

ment contre Dumouriez la peine qu'il méritait, et de le destituer.

Les deux commissaires satisfirent à leur devoir, en rendant compte à l'instant même aux deux comités, diplomatique et de défense générale réunis, de la conduite de Dumouriez. Ils joignirent à leur lettre un exemplaire de sa proclamation. Mais tandis que la prudence engageait à jeter pour le moment un voile sur des fautes graves, Dumouriez semblait impatient de se démasquer par les lettres qu'il écrivait à la convention, et dont la première en ce genre est celle du 12 mars 1793. Il en donna communication le 13 aux commissaires de la convention, qui lui en témoignèrent tout leur mécontentement; ils étaient d'autant plus forcés de le ménager *encore*, que l'un des commissaires (Gossuin) qui l'avait accompagné ce jour-là même sur le *montagne de fer* près de Louvain, où les armées commandées par les généraux Valence et Miranda étaient rangées en bataille, avait été témoin de l'attachement idolâtre et de la confiance des troupes envers ce général.

Les commissaires de la convention vin-

rent à Louvain au nombre de quatre, Camus, Treilhard, Merlin et Gossuin. Toute cette conférence est détaillée avec exactitude dans le chapitre 4, livre II, de mes mémoires.

Ce fut néanmoins alors que la conversation devenant plus vive, Dumouriez énonça parmi les plaintes qu'il ne cessait de répéter, qu'on prétendoit qu'il voudrait être César. C'était, selon lui, une calomnie; *au surplus*, ajoutait-il en mettant la main sur la garde de son sabre, *si l'on vient m'attaquer, je me défendrai. — Vous avez raison*, lui dit un des commissaires (Camus) *de renoncer à être César : si vous l'étiez, je serais Brutus.* En lui disant ces mots, il lui présenta sur la poitrine un pistolet dont il était armé.

Le 14 et le 15 furent des jours heureux pour la République; on obtint des avantages sur les Autrichiens. Le 18, la bataille de Nerwinde fut livrée, et quelles qu'aient été les causes des événemens de cette journée, les Français furent obligés de faire la retraite.

J'ai cité dans le même chapitre le propos de Camus : *si vous étiez César, je serais Brutus*. La présentation du pistolet est une fleur de rhétorique, une fiction héroïque. Nous étions le soir dans ma chambre, je n'avais point de sabre à mon côté, il n'est pas dans ma tournure de me donner l'attitude d'un spadassin. Enfin Camus a menti en s'attribuant la haute prouesse de m'avoir présenté un pistolet sur la poitrine ; s'il eût commis une pareille sottise, j'en aurais ri, mais je n'aurais pas négligé de l'insérer dans mes mémoires. Il a dit plus haut qu'on était alors obligé de me *ménager avec la prudence la plus réservée*. Quelle inconséquence !

Dumouriez, incapable de jouir avec *modération* de ses avantages à Jemmapes, ne fut pas le maître de *modérer* les peines que lui causait l'échec de Nerwinde, et encore beaucoup plus le dérangement des projets insensés qui lui échauffaient

l'esprit. Son *premier crime* fut alors d'avoir désespéré de la République. D'abord il sembl a concevoir quelque regret de sa lettre du 12 mars, et reconnaître encore la supériorité de la convention, il la pria de ne pas se hâter de le juger sur cette lettre.

Camus voudrait-il que je me fusse réjoui de m'être vu arracher par la défection de mon aîle gauche, une victoire à moitié gagnée? quelle preuve peut-il donner que je désesperais de la République? l'ai-je dit, ou écrit? ai-je fait aucune démarche faible? je n'ai point désavoué ma lettre du 12 mars, je n'avais point méconnu la convention; cette lettre même, qui a si fort offensé ses tyrans, était une preuve que je reconnaissais sa supériorité; je la priai seulement de suspendre son jugement: cette letttre est imprimée, elle n'a point l'air d'un désavœu, elle n'exprime aucun regret.

Mais bientôt d'autres idées succédèrent à celles-ci ; il se livra de nouveau *à ses premiers systêmes :* il ne s'occupa plus qu'à combiner un plan pour les faire réussir. Voici quel en fut le résultat.

Analysons le résultat *de mes systêmes.*

Premièrement, l'abandon aux Impériaux de *de toutes les parties* de la Belgique, où six mois auparavant il était entré en vainqueur ; il leur cédait le terrain jusqu'aux anciennes frontières de la République.

Ensuite Dumouriez s'attacha à écarter autant qu'il était en son pouvoir les volontaires nationaux de l'armée française. Il ne connaissait pas assez l'esprit de ses troupes pour savoir que parmi les troupes de ligne comme parmi les volontaires, il trouverait peu d'imitateurs de sa trahison : de-là les désagrémens multipliés qu'il donnait aux volontaires, et les reproches exagérés dont il les accablait.

Ce n'est point moi qui ai fait abandonner toutes les parties de la Belgique.

J'avais ordonné au général d'Harville de placer 2500 hommes dans la citadelle de Namur, et de venir occuper les hauteurs de Mons, où j'avais envoyé le général Neuilly avec 6000 hommes pour le renforcer. Le général d'Harville m'envoya un procès-verbal, pour me prouver l'impossibilité de garder le château de Namur, et se retira sur Maubeuge ; le général Neuilly fut forcé, par ses troupes désorganisées, d'abandonner Mons qu'elles pillèrent, et se retira sur Condé. Voilà pour ma droite.

J'avais donné ordre aux généraux Marassé et Ruault de jeter deux mille hommes dans la citadelle d'Anvers, et de se retirer au camp d'Harlebucke sous Courtray. J'avais donné ordre au général Omoran de former un camp à Cassel, et de renforcer celui de Courtray. La citadelle d'Anvers fut abandonnée, la retraite se

D. C

fit dans le plus grand désordre, et Courtray ni Harlebucke ne furent point occupés. Omoran put à peine assembler quelques troupes au camp de Cassel. Voilà pour ma gauche.

J'occupais Tournay avec le centre; mais la retraite de mes deux ailes me laissant sans appui, je fus obligé de prendre la position du camp de Maulde et Bruille. Voilà les faits.

Je n'ai ni à cette époque, ni en aucun temps, donné nul désagrément aux volontaires nationaux; je n'ai jamais affecté aucune distinction entre les troupes de mon armée, c'étaient tous des Français, tous avaient contribué à mes succès, tous avaient partagé mes revers.

La troisième démarche de Dumouriez fut d'adresser au ministre, au département du Nord, à la convention elle-même, et de publier la censure la plus amère et la plus insolente de la

conduite de la convention, et préparer l'exécution de ses desseins par la commotion qu'il réussissait à faire naître.

La convention était alors dans l'esclavage, et une partie a péri quelque temps après sous le glaive de ses tyrans; j'ai tenté de la sauver, il fallait pour cela éclairer le peuple qui était abusé. Si j'eusse réussi, que de sang et de crimes épargnés à ma malheureuse patrie!

Enfin, la dernière *démarche* de Dumouriez, celle qui mit le comble à ses crimes, fut de traiter avec les Autrichiens, *et de leur vendre les clefs de la patrie.*

La totalité de ce plan s'exécutait avec rapidité dans les derniers jours de mars.

La preuve la plus claire que je n'ai point *vendu les clefs de la patrie*, c'est que le prince de Cobourg, dans sa proclamation du 5 avril, pièce authentique qui survivra à

la calomnie, *déclare, sur sa parole d'honneur, qu'il ne viendra nullement sur le territoire français pour y faire des conquêtes; que si les opérations militaires exigeaient que l'une ou l'autre place forte fût remise à ses troupes, il ne la regarderait jamais que comme un dépôt sacré, &c.*

Le congrès d'Anvers fut si mécontent de cet engagement, qui garantissait la France de tout projet d'envahissement et de partage, qu'il força ce même général à donner le 9 du même mois une seconde proclamation contradictoire, pour annuller la première.

Oui, j'ai traité avec les Autrichiens; mais c'est à des conditions honorables et avantageuses pour ma patrie. Je l'ai fait de mon chef, parce que la convention n'était pas libre. Il l'a fallu, pour sauver mon armée débandée et désorganisée, qui,

malgré moi, faisait sa retraite dans le plus grand désordre, dans un pays désespéré par les horribles vexations des commissaires. Il l'a fallu, pour pouvoir être tranquille sur les Autrichiens, pendant qu'avec une partie de mes troupes je marcherais sur Paris, pour aller délivrer la convention, et lui rendre sa dignité.

Si j'eusse réussi dans ce plan, fondé sur la volonté de l'armée, exprimée par écrit par la pluralité des corps, la tyrannie de Marat, Robespierre et des Jacobins eût cessé sur le champ, les estimables membres de la faction de la Gironde existeraient, Camus n'aurait pas essuyé une prison injuste de trente-trois mois, il n'aurait pas fait un rapport calomnieux. La rapidité des événemens a fait échouer ce plan, qui aurait sauvé la France des crimes, des meurtres, du pillage, des noyades, des fusillades, de la guerre de la

Vendée, de la famine, du maximum et de la banqueroute.

Le 26 mars et les deux jours suivans, Dumouriez fit part de son systême de contre-révolution à Proly, Pereyra et Dubuisson. Ceux-ci en rendirent compte au ministre des affaires étrangères Lebrun. Ce n'était pas seulement en confidence qu'il communiquait ses projets, et qu'il s'exprimait dans les termes les plus indécens sur la convention. Le fait est constaté par une dénonciation écrite, remise aux commissaires de la convention à Lille le 29; et d'après cette dénonciation les commissaires requérirent Dumouriez devant eux de se rendre à Lille dans le jour.

J'ai rendu compte, chap. 10. liv. II de mes Mémoires de la conférence de Proly, Pereyra et Dubuisson, qui m'avaient été détachés par les Jacobins. Camus va ramasser ses témoins dans le sac de la guillotine.

Le 28, Dumouriez écrivit au ministre de la guerre le général Beurnonville une lettre, dans laquelle après quelques détails sur l'armée et des plaintes très-aigres, il lui présentait des ouvertures pour traiter avec les Autrichiens, et s'efforçait de le pénétrer de ses idées contre la convention. Le ministre porta cette lettre au comité de défense générale : ce comité était nombreux. Indépendamment des membres qui le composaient, il s'y était réuni beaucoup de membres de la convention ; on était curieux d'entendre le récit d'événemens de grande importance, et de connaître le résultat des avis. La séance avait commencé vers les huit heures du soir ; elle se prolongea jusqu'à trois heures du matin.

Beurnonville dût porter mes dépêches au comité de défense générale, il eût mieux fait de les porter à la convention même, comme je le lui intimais dans toutes mes lettres. Elle n'eût pas ignoré tout ce que lui cachait ce comité, composé de Jacobins, qui lui voilait ou dénaturait

tous les faits; car cette faction hideuse craignait que la convention, connaissant la vérité, ne reprît de l'énergie, et ne secouât la tyrannie, comme elle a fait depuis.

Les sentimens furent partagés quant au jugement qu'on devait porter de la personne de Dumouriez. Les uns voyaient déjà en lui un traître décidé, les autres n'y voyaient qu'un insensé, dont les événemens contraires à ses desirs avaient absolument dérangé la cervelle. On se réunissait pour convenir que soit traître, soit insensé, il était impossible de laisser le commandement de l'armée entre ses mains. On convenait également de la nécessité de le mander à la barre de la convention. Enfin, on s'accordait à reconnaître qu'on ne pouvait prendre sur tous ces objets, et sur le remplacement de Dumouriez, des mesures trop promptes. C'est ce qui fit ouvrir l'avis d'envoyer sur le champ des commissaires, et de faire partir avec eux le ministre Beurnonville, parce que connaissant l'armée, et en étant bien connu, il serait en état de donner, et de

faire exécuter sur le champ les ordres convenables. Beurnonville s'excusa *quelques momens* de partir sur l'état de sa santé ; mais bientôt il céda à l'*empressement* du comité, et il déclara qu'après avoir mis ordre à ses bureaux il serait en état de se joindre le lendemain aux commissaires.

Ce comité jugea donc que, *traître ou insensé*, il fallait m'ôter le commandement de l'armée, et me mander à la convention. Ce fut donc là l'objet de la mission des commissaires et du ministre de la guerre.

Marat était présent : on ne l'écoutait qu'avec impatience, *et souvent avec un juste mépris* ; mais enfin il *fallait qu'il usât de son droit de parler*. La proposition d'envoyer Beurnonville à l'armée lui déplut ; il reprocha au ministre des nominations qui le lui rendaient suspect : il en indiqua plusieurs : le ministre lui répondit, et justifia par la comparaison des dates, qu'elles avaient été faites avant son entrée dans le ministère. Marat ne paraissait pas encore satisfait. Plusieurs représentans du peuple qui assistaient au comité, le pres-

sèrent de *s'expliquer* nettement. Ou accuse le ministre, ou déclare qu'après t'être *expliqué* avec lui, tu n'as plus aucun reproche à lui faire. Marat proposa de nouvelles inculpations; Beurnonville y répondit. Il lui prouva en particulier qu'un homme sur la nomination duquel il l'inculpait, n'avait jamais existé au nombre des officiers de l'armée. Marat déclara enfin qu'il était satisfait de la *franchise* avec laquelle le ministre s'était expliqué.

On écoutait Marat souvent avec un juste mépris. Ah ! Camus, vous blasphémez contre saint Marat après sa mort ! au reste Marat se réconcilia si peu sincèrement avec Beurnonville, que, même après son départ, il continua dans ses feuilles à le vouer à la guillotine, et que ce ministre ne doit son salut qu'à son arrestation.

Un autre objet de délibération fut de savoir quels seraient les détails dans lesquels on entrerait sur la conduite de Dumouriez vis-à-vis de

la convention et du public. Paris était tranquille, cependant n'était pas à l'abri des entreprises des factieux attentifs à saisir l'occasion d'exciter des troubles. Il paraissait dangereux dans cette position de dévoiler les griefs de la nation contre Dumouriez, avant qu'on fût pleinement instruit des mesures que la convention aurait prises pour arrêter les suites de ses projets contre-révolutionnaires. Il fut arrêté que les lettres et les autres écrits qui devaient servir à le démasquer aux yeux de la France, ne seraient lus que le lendemain du départ des commissaires.

Camus lève un coin du voile de la politique de ce comité jacobin. Il *accole* la convention avec le public. Ces tyrans les traitaient l'une comme l'autre. *Paris était tranquille.* Marat régnait. Pache était maire de cette capitale. Cependant il *n'était pas à l'abri des factieux*. . . . Les factieux de ce tems-là étaient les malheureux membres de la Gironde. Rappellez-vous les époques, Camus. Il fallait donc préparer d'avance

les esprits avant de communiquer à la convention et au public *mes projets de contre-révolution.* Il fallait que la convention décrétât le départ des commissaires avant de connaître les causes de cette démarche extraordinaire. Voilà comme l'on gouvernait alors cette convention. C'est Camus qui le dit ; il était dans le secret.

Le comité était sur le point de lever sa séance, lorsque le ministre des affaires étrangères Lebrun, donna connaissance du *résultat de la conversation* de Proly, Dubuisson et Pereyra avec Dumouriez. Personne dans le comité ne doutait plus des intentions criminelles de Dumouriez. Cependant on persista dans le parti pris d'abord de le mander seulement à la barre. Les motifs qui décidèrent la délibération, furent qu'une grande partie du peuple ne voyait encore dans Dumouriez que le vainqueur de Jemmapes. Ses partisans, *disait-on, ses confidens, ses complices*, ne cessent d'exalter ses triomphes.

On persista au parti modéré de me man-

der seulement à la barre, parce qu'une grande partie du peuple ne voyait encore en moi que le vainqueur de Jemmapes, et que mes partisans, *disait-on*, mes confidens, mes complices, ne cessaient d'exalter mes triomphes. Cette délibération fut donc fondée sur un *ouï-dire*. Depuis cette époque on a guillotiné bien du monde à Paris. Je défie qu'on puisse nommer mes *confidens* et mes *complices*, qu'on puisse présenter à la nation aucune preuve de conjuration, même une simple correspondance entre aucun individu dans l'intérieur de la France et moi. Tous mes papiers ont été saisis, et sont dans les mains des comités. Ma justification est dans le coffre qui les renfermait, et ils en ont la clef.

Si dans cet instant on le décrète d'accusation, si on le met en état d'arrestation, tous les hommes qu'il a *attachés à son char*, ou qui ont le projet d'exciter des troubles, jeteront des cris *per-*

çans. Les torts de Dumouriez étant moins connus que les victoires remportées par les soldats qu'il commandait, on accusera les représentans de la nation de précipitation, de légéreté et d'ingratitude. Prenons des mesures capables de fixer irrévocablement l'opinion sur Dumouriez. S'il respecte les commissaires, s'il obéit au décret qui lui sera notifié, son crime, *quel qu'il soit*, ne sera point la désobéissance à la volonté nationale. Il sera entendu, condamné ou absous. S'il refuse de se soumettre, ses intentions criminelles éclatent. Le cri public l'accusera; l'évidence des faits prononcera sa condamnation.

Tout ce raisonnement est juste. Les torts qu'on m'imputait n'existaient que contre une faction; les services que j'avais rendus intéressaient la nation entière. Le comité pouvait donc craindre justement que sa conduite n'excitât l'animadversion publique. Il est certain qu'il ne m'a manqué que le succès pour être approuvé de la convention et du Peuple, en les sauvant.

Le 30 mars, le rapport *des vues* du comité fut fait à la convention. Le décret fut unanime. Dumouriez était mandé à la barre. Il était ordonné au ministre de la guerre de partir à l'instant pour l'armée du Nord, à l'effet de prendre connaissance de son état. Quatre commissaires de la convention étaient pareillement envoyés à l'armée, avec le pouvoir de suspendre les généraux et les officiers, et d'apposer les scellés sur les papiers de toutes les personnes suspectes. Les anciens commissaires furent rappelés pour donner de vive voix les renseignemens relatifs à l'armée.

Le décret fut, dit-il, unanime pour m'appeler à la barre. Cependant des représentans courageux et honnêtes firent en même temps la motion d'informer contre mes persécuteurs. Cette motion ne fut pas soutenue, on tremblait devant Marat qu'elle désignait.

Avant de nommer les commissaires, un membre proposa de donner aux représentans qui se-

raient envoyés une marque distinctive, propre à leur assurer le *respect* dû à leur mission : mais un autre membre observa que le *respect* mérité par le caractère des personnes qui seraient choisies était plus assuré que le *respect* accordé simplement à des signes extérieurs. L'unique point d'importance, dit-il, est de nommer des personnes décidées à se dévouer pour la patrie.

Les suffrages de l'assemblée se réunirent en faveur de Camus, Bancal, Quinette et Lamarque. On proposa ensuite de leur adjoindre Carnot, qui était déjà en commission dans le nord de la République : l'assemblée accepta la proposition, mais elle décréta en même temps que les commissaires ne pourraient agir, qu'autant qu'ils seraient réunis au nombre de quatre. L'assemblée attribua au ministre des affaires étrangères Lebrun la signature du département de la guerre pendant l'absence de Beurnonville.

Les commissaires annoncèrent à la convention, qu'à compter de leur arrivée auprès de Dumouriez, elle recevrait tous les jours des nouvelles de leurs opérations et de l'armée; et ils sortirent de la

séance pour se préparer à leur départ. Il était alors plus de deux heures.

Cette commission ne fut pas présentée sous un aspect aussi dangereux que le peint Camus, qui veut se donner ici pour un *Regulus*, après avoir été un *Brutus* à Louvain.

Article II.

Départ des commissaires représentans du peuple et du ministre de la guerre. Compte de leur conduite et des événemens qui ont eu lieu à leur égard jusqu'à leur sortie de Maestricht, le 23 mai 1793.

Les commissaires nommés par la convention se réunirent d'abord au comité de défense générale, ponr y recevoir les instructions plus particulières sur leur conduite, et y concerter, avec le ministre Beurnonville qui y fut appelé, l'heure de leur départ et leur route. Le ministre Lebrun remit par écrit des notes du rapport de Proly, Pereyra

et Dubuisson, dont il avait été question dans la nuit.

On avait trop peu insttrui la convention, pour que les quatre commissaires en la quittant ne fussent pas obligés de retourner au comité pour y recevoir les instructions sur leur conduite, ainsi que les notes du rapport de Proly, Pereyra et Dubuisson, pièces cependant au moins inutiles, puisque la mission des commissaires n'était point d'instruire mon procès, mais uniquement de m'amener, ou m'envoyer à la barre. C'était au moins ce qu'on laissait croire à la convention.

Il survint contre Dumouriez de nouvelles inculpations de Miranda, qui attribuoit le décret d'arrestation dont il était frappé alors à une vengeance de Dumouriez, indigné de ce que, sur la proposition de conduire son armée sur Paris, Miranda lui avait répondu qu'il n'obéirait jamais qu'aux ordres de la convention.

Le ministre Beurnonville demanda trois heures pour expédier dans ses bureaux des ordres relatifs aux vivres et aux approvisionnemens des armées et des places : on convint de se réunir au bureau de la guerre, et on se mit en *marche* vers les huit heures du soir 30 mars.

Le secrétaire de la commission était le citoyen Foucaud, l'un des secrétaires des archives nationales : le ministre était accompagné d'un aide de camp, le citoyen Ménoire, capitaine dans le huitième régiment de hussards, et d'un secrétaire le citoyen Villemens ; Marchand, piqueur du général, et Constant Laboureau, attaché à l'aide-de-camp, précédaient les voitures.

On convint de marcher jour et nuit *sans interruption*, pour se rendre à Lille auprès des anciens commissaires, afin de leur faire connaître les décrets du 30, et de prendre d'eux les renseignemens nécessaires ; de-là au quartier-général de Dumouriez.

Le 31 matin il *fut fait rencontre* d'un courrier extraordinaire, Louis Langues, porteur de dépêches datées du quartier-général de Tournay,

adressées par Dumouriez au ministre de la guerre.

Celui-ci les ouvrit, et les communiqua aux commissaires. Elles *enchérissaient* sur la lettre du 28, et contenaient des *plaintes* amères contre l'armée et des plaintes insolentes contre la convention.

Les inculpations de Miranda devaient être au moins suspectes, puisqu'il avait déjà été arrêté par ordre des commissaires de la convention résidens à Lille, sur l'accusation d'avoir, par sa défection, fait perdre la bataille de Nerwinde. Je ne pouvais pas avoir proposé à Miranda de marcher sur Paris, puisqu'il avait été arrêté à Ath le 27 mars, plusieurs jours avant que la fureur de la faction qui me persécutait me forçât à prendre ce parti décisif. Il n'en était pas question alors. Je n'avais porté aucune plainte contre Miranda sur sa con-

duite. La clameur publique s'était élevée contre lui, toute l'armée était son accusatrice. Ainsi c'était moins par esprit de vengeance qu'il m'inculpait, que par l'espoir de trouver dans l'appui de la faction qui avait juré ma perte la soustraction à la peine capitale qu'il méritait.

A sa lettre au ministre, Dumouriez avait joint,

1°. Une copie de la lettre par lui écrite aux anciens commissaires de la convention pour leur annoncer son refus de se rendre à Lille, où ils l'avaient mandé le 29, et les engager au contraire à se rendre auprès de lui.

2°. Deux exemplaires imprimés d'une proclamation qu'il avait adressée aux départemens du Pas-de-Calais et du Nord.

Le courrier fut retenu pour le service des commissaires, ils voulaient l'envoyer à Paris, dès qu'ils auraient mis le décret à exécution.

Il est certain que je n'ai pas fait à cette époque une démarche, je n'ai pas tenu un discours, je n'ai pas écrit une ligne, auxquels je n'aie mis la plus grande publicité. Que mes ennemis en disent autant.

A midi du même jour 31 on était déjà arrivé à Roye. Il s'y trouva plusieurs commissaires du pouvoir exécutif, précédemment envoyés dans la Belgique, et le représentant Treilhard, qu'un décret du 26 mars, avait autorisé, d'après sa demande, à quitter la commission pour venir reprendre sa place dans les *assemblées* de la convention.

Les griefs contre Dumouriez furent appuyés par ces citoyens, mais ils ne parurent instruits d'aucuns détails.

Encore de nouvelles inculpations des commissaires du pouvoir exécutif. On aurait dû les ranger dans la même cathégorie que celles de Miranda. Ils étaient couverts de crimes, et chargés des rapines de la

Belgique. A la vérité ceux-là *ne parurent instruits d'aucuns détails.*

A Péronne on rencontra un second courrier adressé par Dumouriez au ministre de la guerre. Les dépêches dont il était porteur, datées de Tournay, le 30 mars, annonçaient que Dumouriez avait évacué Tournay, et qu'il se renfermait dans les camps de Maulde et de Bruille. Cette conduite était une désobéissance formelle aux ordres que le ministre lui avait fait expédier de se tenir hors des *anciennes* limites de la République dans une ligne formée par les villes de Namur, Mons, Tournay et par la rivière de l'Escaut.

J'avais annoncé au ministre Beurnonville les dispositions que j'avais faites, et dont j'ai rendu compte note 14, de la ligne de défense que je me proposais de tenir de Namur à Anvers, sur le territoire ennemi; j'ai dit quelles avaient été les circonstances forcées qui avaient dérangé ce plan que le ministre avait approuvé;

mais Beurnonville, mon élève, n'avait pas commis l'absurde imprudence de m'ordonner de me tenir hors des *anciennes* limites de la République.

La route était couverte de volontaires nationaux qui rentraient dans *l'intérieur de la République;* mais un nombre au moins égal d'autres volontaires nationaux couraient de *l'intérieur de la République* aux frontières: contraste singulier, *dont* la cause était la différence de l'esprit *dont* les chefs étaient animés dans *l'intérieur de la République* et aux frontières.

Il semblerait par cette phrase brillante de l'élégant Camus, qu'il veut persuader que c'était moi qui engageais mon armée à déserter; il sait bien le contraire. J'attends ce bon janséniste au lit de la mort : que d'aveux il fera !

Les commissaires, ignorant les *véritables* motifs de la marche rétrograde des volontaires na-

tionaux, engagèrent le ministre à donner les ordres convenables pour arrêter les fuyards; ils furent expédiés sur le champ, et adressés aux municipalités voisines de la grande route.

Les dépêches dont les deux courriers de Dumouriez s'étaient trouvés porteurs, déterminèrent les représentans du peuple et le ministre à accélérer leur marche autant qu'il était en leur pouvoir.

On fut arrêté quelques instans à Douaï par le manque de chevaux, qui, étant sortis avant la fermeture des portes, n'avaient pu rentrer dans la ville pendant la nuit: mais le ministre donna ordre d'atteler aux voitures des chevaux d'artillerie, et l'on arriva à Lille à huit heures et demie du matin.

Le ministre descendit chez le général Duval, commandant de la place; les représentans du peuple, chez les anciens commissaires. Ils trouvèrent le citoyen Merlin seul dans sa chambre, *où ils furent introduits.* Celui-ci fit appeler ses col-

lègues, on *s'embrassa*, et on prit lecture du décret.

Les commissaires n'ignoraient rien. Camus savait mieux qu'un autre quelles étaient les causes de la désorganisation de l'armée. Il avait lui-même fait un rapport sur cet objet à la convention, au mois de décembre 1792, et il était resté un des derniers commissaires dans la Belgique. Mais il évite de dire la vérité toutes les fois qu'elle pourrait servir à me justifier.

Lacroix, l'un des anciens commissaires, déclara que si on avait suivi son avis, la commission se serait transportée dès la veille au quartier de Dumouriez pour le destituer. Je l'aurais arrêté, dit-il, et vous l'aurais amené.

Lacroix a offert, tantôt de m'arrêter, tantôt de me poignarder. Il a été bien ré-

compensé de son zèle par le parti dont il était alors un des principaux soutiens.

Les autres commissaires ajoutèrent qu'au moment où l'on venait de les avertir de l'arrivée des nouveaux membres de la convention, ils allaient s'assembler pour délibérer sur ce qu'ils avaient à faire dans le jour. Ils annoncèrent que les rapports inquiétans sur la conduite de Dumouriez se multipliaient; ils leur lurent la déclaration remise par Goguet le 29; et ils montrèrent à leurs collègues une série de questions qu'ils avaient préparées pour interroger Dumouriez, offrant de la leur remettre, et déclarant au surplus que leur intention était de partir le soir même pour Roye, d'après la lecture du décret dont il venait de leur être donné connoissance.

Les nouveaux commissaires ne prirent point cette série de questions, parce que leur mission n'était pas d'interroger Dumouriez. Ils proposèrent *au surplus* à leurs collègues de se charger d'une lettre pour annoncer au comité de défense générale leur arrivée à Lille et leur départ à l'ins-

tant même pour le camp de Maulde, afin d'y exécuter le décret du 30 mars *dans toutes ses parties*. Ils déclarèrent qu'ils avaient trouvé leurs collègues occupés des mêmes mesures que la convention avait décrétées, et ayant pris d'ailleurs les moyens d'assurer la subsistance des armées.

Les anciens commissaires remirent à leurs collègues les papiers relatifs à quelques affaires particulières que la commission devait expédier; entre autres le portefeuille de Jaubert, arrêté à Lille par leurs ordres. Jaubert avait été aide-de-camp du général d'Alton, employé par l'Empereur dans la première révolution des Pays-Bas.

Le représentant du peuple Carnot, que le décret du 30 mars avait adjoint à la commission, ne se trouva point à Lille, où l'on avait espéré le rencontrer. Sa mission l'avait conduit à Arras, où les comices lui adressèrent une lettre pour l'inviter à se rendre promptement à Douai. Il s'y rendit sans délai; mais déjà le crime de Dumouriez avait anéanti la commission.

Ces anciens commissaires, dont les plus

vigoureux étaient Danton et Lacroix, avaient prononcé une espèce de procédure, et préparé un interrogatoire. Cela n'était pas du tout déraisonnable. Mais Camus refuse la série de questions qui pouvait cependant lui donner plus de lumières que les dénonciations de Proly, Pereyra et Dubuisson, de Miranda et des commissaires du pouvoir exécutif. Il ne voulait rien faire que de sa tête. Toujours le même caractère.

Il est nécessaire de rendre compte ici d'un fait particulier, il est vrai, à l'un des membres de la commission, mais qui importe à l'intérêt des finances de la République. Les commissaires qui, d'après les arrêtés des représentans du peuple, avaient été chargés de procéder à la saisie des effets appartenans aux gouverneurs des Pays-Bas autrichiens, étaient à Lille. Ils vinrent trouver Camus, garde des archives nationales, l'un des membres de la nouvelle commission, et lui mi-

rent sous les yeux un nombre considérable de médailles d'or, la plupart du plus grand module, saisies au château de Laken, maison de plaisance du gouverneur des Pays-Bas. Ils déclarèrent que leur intention était de porter, à leur arrivée à Paris, ces médailles aux archives nationales, pour y être déposées jusqu'à ce que la convention eût statué sur leur emploi ; ils proposèrent même à Camus de les lui remettre entre les mains. Un pareil *dépôt* n'était point de nature à être porté dans un voyage au quartier-général de Dumouriez et dans le voisinage des troupes ennemies. Camus refusa la remise qu'on lui offrait, et il se contenta de recommander aux commissaires d'effectuer le *dépôt* des médailles aux archives, *aussitôt qu'ils seraient arrivés.* A son retour il s'est informé de ce *dépôt ;* on lui a *répondu* que jamais on n'en avait *entendu parler* aux archives.

Je ne fais une note sur cet article que pour observer, 1°. que ce n'est point dans les archives nationales qu'on devait déposer le nombre considérable de médailles

d'or trouvées à Laken, soit qu'on les regardât comme monumens, soit qu'on les envisageât comme objet de finance. 2°. Qu'ayant pris la Belgique, je ne me suis pas même permis d'entrer à Laken, ni dans les appartemens de la cour à Bruxelles, et que j'ai respecté et protégé, autant qu'il m'a été possible, les propriétés particulières, tant celles des gouverneurs que celles des ministres et des grands seigneurs absens. Le comte de Metternich m'en a témoigné sa reconnaissance, en me persécutant et me calomniant. 3°. Que si par hasard cette collection de médailles me fût tombée entre les mains, je les aurais restituées à l'archiduc Charles, comme je lui ai rendu l'attelage de chevaux gris-pommelés de la reine de France; et bien loin de croire par cette restitution appauvrir ma patrie, j'aurais cru au contraire lui sauver la honte d'un petit bri-

gandage plus flétrissant que lucratif

Deux routes différentes conduisent de Lille au lieu appelé les Boues de Saint-Amand, où Dumouriez avait établi son quartier-général : l'une par Douai, l'autre par Orchies ; celle-ci est la plus courte, mais elle était alors exposée aux incursions des Autrichiens. L'empressement des commissaires pour exécuter les ordres de la convention, détermina bientôt leur choix. Ils préférèrent la route d'Orchies, la plus périlleuse, mais la moins longue ; seulement ils demandèrent une escorte, et le général Beurnonville *ordonna* cent chevaux de la légion du Nord du colonel Saint-George, qui marcha à leur tête.

La route d'Orchies n'était point exposée aux incursions des Autrichiens. Orchies était occupé par une forte division commandée par un officier général ; une chaîne de postes couvrait cette frontière jusqu'au camp de Maulde. Camus grossit les dangers pour se rendre plus intéressant.

Miaczincky était en cantonnement à Orchies avec la légion des Ardennes. Les cavaliers de la légion du Nord étaient déjà fatigués, et ne pouvant, faute de place suffisante, coucher au bourg Saint-Amand, on proposa de les remplacer par un semblable détachement de la légion des Ardennes. Les représentans du peuple acceptèrent la proposition : mais comme Miaczincky leur était violemment suspect, à raison de sa conduite lorsque les passages da la Roër furent forcés par les Autrichiens, ils déclarèrent qu'ils ne souffriraient pas que Miaczincky les accompagnât.

Cet homme vil fit mille courbettes auprès des commissaires pour dissiper les préjugés légitimes qu'ils avaient conçus contre lui : mais il résulte de ce qui a suivi, que son intention était beaucoup moins de fléchir les commissaires, que de faire écouler le temps pendant lequel les cavaliers se disposaient très-longuement à partir. Il se passa plus d'une *demi*-heure avant qu'on fût monté à cheval. Les commissaires en firent des reproches à Miaczincky, et lui obsevèrent que c'était une telle lenteur dans les opérations mi-

litaires qui ouvraient aux ennemis les passages ; lorsqu'ils voulaient faire des irruptions sur le territoire de la République.

Rien n'était plus imprudent de la part des commissaires que de provoquer le général Miaczincky, puisqu'il leur était violemment suspect. Rien aussi ne prouve mieux qu'il n'y avait aucun complot tramé, aucun ordre fâcheux donné contre eux, que la patience avec laquelle Miaczincky reçut leurs reproches et la tranquillité avec laquelle il les laissa continuer leur route. Ce général ne faisait que son devoir, en envoyant prévenir son général en chef de l'arrivée des commissaires de la convention.

L'intention des représentans du peuple n'était pas d'arriver au quartier de Dumouriez accompagnés d'une *escorte*. Dumouriez était-il disposé à reconnaître la représentation nationale ? Une

escorte était superflue. Devait-il le refuser ? De quel secours aurait été une faible *escorte* au milieu de traîtres choisis par Dumouriez ? et si l'on se fût fait accompagner par une *escorte* assez considérable pour défendre les commissaires, il eût donc fallu *tirer les armes*. Quel funeste exemple pour la République ! Des représentans du peuple français aux mains avec le général de l'armée française ! Quel prétexte plus plausible *aux déclamations de Dumouriez, que des factieux en voulaient à sa vie, et qu'on cherchait l'occasion de l'assassiner !* D'après ces *vues*, les commissaires exigèrent de Beurnonville qu'il fît renvoyer l'escorte avant d'arriver à Saint-Amand, ce qui fut exécuté.

Tout ce raisonnement pour ou contre l'escorte sert à répondre *à mes déclamations, que des factieux en voulaient à ma vie, et qu'on cherchait l'occasion de m'assassiner*. Non, ce n'était plus à mon quartier-général qu'on voulait alors m'assassiner. On l'avait effectivement tenté le 31

mars, par six volontaires du troisième bataillon de la Marne, comme je l'ai détaillé dans le chap. II. liv. II, de mes Mémoires. On avait fait un projet plus sûr, celui de me faire massacrer sur la route de Paris. Quand la révolution sera entièrement terminée, c'est parmi les représentans de la nation eux-mêmes que je produirai des témoins, parce qu'alors ils pourront dire la vérité sans craindre d'en être les victimes.

Le bourg de Saint-Amand est à une demi-lieue environ de distance du lieu où on prend les bains, dits les Boues de Saint-Amand. Le quartier de Dumouriez était dans ce dernier endroit, et il fallait traverser le *bourg* pour y parvenir. En arrivant au *bourg*, on rencontra un piquet d'environ trente hussards de Bercheny, qui se rangèrent autour des voitures, particulièrement autour de celle du général Beurnonville. Les commissaires demandèrent ce que c'était que cette

escorte. C'était, leur dit-on, une garde d'honneur envoyée par Dumouriez; ils n'en crurent rien. Ils connaissaient Dumouriez et son peu d'empressement à honorer les membres de la convention; ils virent dans l'envoi de ce détachement une intention de s'assurer de leur personne, et l'on mit un instant en question, si l'on ne s'arrêterait pas au bourg de Saint-Amand; mais la délibération ne fut pas longue. Les commissaires lurent leur devoir dans le décret dont ils étaient porteurs. Il fallait aller trouver Dumouriez quelque part qu'il fût, et l'on continua à marcher, quoique déjà investis par les hussards.

Le quartier-général était entouré d'une garde nombreuse. Dumouriez était environné de son état-major. Il n'y avait point de doute que Dumouriez *avait été* instruit, et qu'il avait pris ses précautions. Comment avait-il été instruit? Il rapporte dans ses Mémoires qu'il avait posté à Pontamarque sur la route de Douai un capitaine de chasseurs avec quinze hommes déterminés pour arrêter les commissaires. Il n'est pas dou-

teux que Miaczincky donna pareillement connaissance à Dumouriez de l'arrivée des commissaires. Ce n'était pas sans cause que les hussards avaient laissé écouler une demi-heure avant de monter à cheval ; d'ailleurs les commissaires apperçurent en approchant des bains de Saint-Amand un officier de la troupe de Miaczincky qui revenait du quartier-général.

Je n'ai eu que deux avis sur l'arrivée des commissaires, car je n'ai pas reçu celui du général Miaczincki ; l'un me fut donné par l'officier des chasseurs que j'avais posté à Pontamarque, pour être instruit des démarches des sept commissaires assemblés à Lille ; il me manda que le ministre de la guerre était passé se rendant à Lille, sans me parler des commissaires. L'autre m'était venu de Saint-Amand ; ces avis précédèrent d'une heure l'arrivée de la commission. J'avais envoyé un détachement de trente hussards

sur la route de Valenciennes, et un pareil sur celle de Saint-Amand ; ce fut ce dernier qui l'escorta comme garde d'honneur au quartier-général. J'avais en même temps fait assembler dans la cour de mon logement le reste du régiment de Bercheny ; mais comme jusqu'alors j'ignorais l'objet de cette mission, je n'avais encore pris aucune détermination précise à l'égard des commissaires.

Les commissaires étant entrés dans la salle où était Dumouriez, le trouvèrent froid, inquiet et embarrassé. Après s'être informé du nom des commissaires qu'il ne connaissait pas ; vous venez apparemment, leur dit-il, pour me faire arrêter ? Point du tout, lui répondit-on. Beurnonville lui présenta le décret, en demandant si l'on voulait se retirer à part pour en faire la lecture. Les commissaires observèrent que la notification du décret devait être publique.

Les commissaires me trouvèrent froid ;

mais je ne fus ni inquiet, ni embarrassé. Il est faux qu'ils aient fait l'observation que la lecture du décret devait être publique ; au contraire, ils insistèrent pour me conduire dans le cabinet. C'est dans le cabinet qu'il me fut présenté, non par Beurnonville, mais par Camus, à qui je le rendis sur-le-champ.

Le décret est lu. Dumouriez déclare qu'il n'ira pas à Paris, où l'on veut, dit-il, le faire assassiner, et à l'instant il commence ses déclamations ordinaires contre Marat, contre les jacobins, &c. il s'échauffait. Beurnonville remarquant l'influence que l'état-major, composé de personnes très-suspectes, pouvait avoir sur l'esprit de Dumouriez, pensa que dans une conférence particulière il pourrait le ramener à ses devoirs et à la raison. Il lui proposa, du consentement des commissaires, une conférence particulière avec Valence. Tous trois se retirèrent dans un cabinet à côté de la première pièce où l'on était entré.

Camus, au moyen d'un *et cætera*, passe

entièrement sous silence la conférence du cabinet, qui fut très-longue, dans laquelle je détaillai, non-seulement tous mes griefs contre Marat et les Jacobins, mais surtout mon indignation contre le tribunal révolutionnaire, auquel j'assurai bien positivement que je ne me soumettrais jamais, en ajoutant que je ferais tout ce que je pourrais pour délivrer mes compatriotes d'un établissement aussi barbare et aussi indigne d'un peuple libre.

Le maréchal-de-camp Thouvenot, chef de l'état-major, ne cessait d'aller et de venir pour donner des ordres relatifs sans doute à l'arrestation des commissaires et à l'interruption de toute communication avec l'armée de la République. Devaux, l'un des aides-de-camp de Dumouriez, fut requis par les commissaires de faire cesser ces mouvemens, et d'empêcher que personne ne sortît; mais leur demande ayant été inutile, ils appelèrent Beurnonville, il rentra aussi-tot. Alors

il s'engagea une nouvelle conversation entre les commissaires et Dumouriez.

Ce fut après cette première conférence très-longue, que Camus a entièrement omise, qu'il y en eut une fort courte entre Valence, Beurnonville et moi. Ce fut apparemment pendant cette seconde conférence que Camus, toujours guidé par sa fougue imprudente, donna des ordres à un aide-de-camp, qui n'en avait aucun à recevoir de lui.

Les commissaires, loin de vouloir le perdre, comme il les en accusait, réunissaient leurs efforts pour le rappeler à des *sentimens français ; ils espéraient encore le rendre à sa patrie.*

Camus, l'hypocrite Camus, le janséniste renégat Camus, met dans cette phrase ses *sentimens français* ou jacobins, à découvert. Cet homme qui était accou-

ru exprès de la Belgique à Paris pour soulever contre moi le comité de défense générale, qui avait décidé dans ce comité que j'étais *traître* ou *insensé*, qui dans tout le cours de son infidèle ou lourd rapport, me peint des couleurs les plus noires, s'était pris d'attendrissement en ma faveur, et voulait me rendre à ma patrie. Quelle impression a dû faire cette phrase touchante sur ses collègues, qui connaissent cette belle ame !

Cette action *grave* et *sérieuse* fut interrompue par une *farce* que joua un certain Baptiste, valet-de-chambre de Dumouriez, auquel la convention, trompée par une lettre *complaisante* de Dumouriez, avait accordé l'habit de garde national, et qui, *l'on ne sait pourquoi*, prenait alors le *grade* de capitaine. Baptiste, après être sorti un moment, rentra avec précipitation, en criant : Messieurs, pendant que vous délibérez, l'ennemi s'avance sur trois colonnes. Un des commissaires prononça

aussi-tôt, au nom de tous, que Baptiste devait être mis en état d'arrestation pour être venu troubler l'exécution de la loi par l'annonce de fausses nouvelles. Beurnonville dit de son côté : Quelle est donc cette extravagance? est-ce à plus de six heures que l'ennemi marche sur trois colonnes? Dumouriez lui-même, se tenant à peine de rire de la sottise de son valet, dit : Qu'on aille voir. Il donna cet ordre à un vieil officier, auquel les jambes refusaient à-peu-près le service.

Le *capitaine* Baptiste joua à la vérité une scène déplacée par un zèle mal entendu : mais Camus, qui, comme les harpies, gâte tout ce qu'il touche, a dit autant de mensonges que de paroles sur ce brave jeune homme. Ce n'est point sur une lettre *complaisante de moi* que la convention a accordé à Baptiste un habit de garde national, elle a ajouté à ce don celui d'une épée avec une inscription honorable, elle a donné des ordres pour qu'on lui donnât un che-

val, qu'il n'a jamais reçu. Le ministre de la guerre Pache y a joint le grade de capitaine et le brevet d'aide-de-camp auprès de moi. Ce sont des faits connus de toute la nation. Il n'y avait point auprès de moi de vieux officiers auxquels les jambes refusassent le service.

Dans le cours de la même conversation, Dumouriez *s'étant échappé* jusqu'à dire qu'il n'exécuterait pas le décret, et qu'il se défendrait s'il était attaqué, deux des commissaires dirent en adressant la parole à l'état-major : Sans doute nons ne sommes pas ici avec des Autrichiens? nous sommes au milieu de Français qui savent le respect qu'ils doivent à la loi, et qui le maintiendront. Il s'éleva alors un cri général, *exprimé*, ou par une dissimulation *perfide*, ou par un reste d'attachement à leur patrie. Oui, sécrièrent tous les officiers, nous sommes Français!

Camus a omis volontairement dans son *récit* tout ce que, tant dans le cabinet que

dans la salle, j'ai dit sur les tribunaux révolutionnaires, comités révolutionnaires, gouvernement révolutionnaire. Le cri général et spontané de ces braves officiers ne pouvait pas être l'effet d'une dissimulation perfide. La conduite de Camus depuis le premier moment de la révolution peut livrer habituellement son ame, exercée par une longue hypocrisie, à des combinaisons machiavéliques ; mais quarante militaires d'un courage éprouvé ont l'ame autrement forgée qu'un avocat janséniste, qui n'a conservé dans son apostasie que la teinte atrabilaire de sa secte. Secte qui a fait bien du mal dans la révolution sous le masque du stoïcisme !

Les commissaires avaient calculé le temps qu'ils pouvaient employer, soit à ramener Dumouriez, soit à délibérer sur la *forme de l'exécution* du décret, s'il persévérait à désobéir. Leurs calculs étaient *disposés* de manière que le courier Languet,

qu'ils avaient retenu, pût rendre leurs dépêches à la convention dans la séance du mercredi matin, et que la journée du lundi ne passât pas sans que le décret fût exécuté.

Plus Dumouriez leur semblait coupable, plus ils jugeaient indispensable que son crime fût constaté aux yeux de la nation française et de toute l'Europe, en ne lui laissant pas même le sujet de se plaindre qu'on eût manqué d'égards pour lui. La présence des officiers de l'état-major paraissant continuer à influer sur l'obstination de Dumouriez, les commissaires l'engagèrent à entrer de nouveau dans son cabinet avec le général Valence. Beurnonville y fut également introduit.

Les commissaires, ou plutôt Camus qui s'était emparé de toute l'action de la commission, n'ont plus rien calculé dès qu'ils sont arrivés au quartier-général. Toute la conduite de Camus a été marquée au coin de l'imprudence et d'une grossière

fureur, toute la mienne et celle de l'état-major au coin d'une indignation froide.

On attaqua Dumouriez par des principes qu'il ne lui était pas possible de méconnaître, qu'un état quelconque ne saurait subsister, si un particulier s'élève au-dessus des loix : qu'un général d'armée ne peut pas juger les loix, pas plus que tout autre citoyen : que son armée étant celle de la République, c'est un crime de lui donner des ordres contraires aux volontés de la République. On essaya par des exemples de le détourner du précipice où il allait se jeter : on lui représenta la conduite des fameux généraux de l'antiquité sur les traces desquels il s'était vanté de marcher, et dont les premières vertus étaient d'être soumis aux ordres de leur République, et de ne jamais désespérer des forces de leurs concitoyens.

Camus a interverti l'ordre des conférences du cabinet. On peut lire dans le chapitre 12, liv. II, de mes Mémoires, ce qui m'a été dit, sur-tout par le député *Bancal*,

et mes réponses. J'ai toujours distingué la conduite des collègues de Camus d'avec la sienne, et ils ont eu lieu de s'en appercevoir.

Nous étions d'accord du principe, *qu'un état ne peut pas subsister, quand un particulier s'élève au-dessus des loix*. Je leur objectais que c'était le cas où se trouvait alors la France. On était en anarchie. La représentation nationale était avilie et dans les fers. Marat et les Jacobins étaient au-dessus des loix : j'ajoutais que quand il y aurait un gouvernement solide et des loix, je demanderais moi-même à être jugé, et que je ne désobéissais qu'à la tyrannie.

Préférerait-il maintenant de marcher sur les pas de la Fayette dont il avait condamné la conduite, et auquel il avait succédé ; de se dégrader comme lui ; *de perdre en un instant le fruit de ses*

combats et de ses victoires ? il avait goûté combien il était flatteur d'être chéri de la nation : voudrait-il devenir l'objet de son mépris et de sa haine ?

Rien n'est plus absurde que de vouloir m'engager à *ne pas perdre le fruit de mes combats et de mes victoires*, dans le moment, où, soit *traître*, soit *insensé*, on venait m'ôter le commandement de l'armée pour me traduire à la barre de la convention esclave des Jacobins, et de-là à un tribunal révolutionnaire, ou plutôt pour me livrer à des assassins apostés par échelons sur la route de Paris.

Dumouriez paraissant embarrassé et plein de projets qu'il était impatient d'exécuter, répétait aux commissaires que la France marchait vers sa rûine, et qu'il voulait la sauver malgré elle, il demandait, avec des instances singulières, qu'on le destituât : plusieurs fois il fit la *question de savoir* qui, pendant son absence, commanderait l'armée, affaiblie et poursuivie par un nombreux

ennemi, et sur-tout par une immense cavalerie ? Beurnonville lui répondit qu'il la commanderait lui-même s'il le fallait, et qu'il assurait que l'ennemi ne pénétrerait pas sur le territoire français. C'est-à-dire, repartit Dumouriez, que vous êtes venu pour me *souffler* mon commandement. Comment pouvez-vous faire cette supposition, repliqua Beurnonville ? Si j'ai accepté le ministère, ce n'a été que par obéissance, et pour mettre les armées en état, pendant que la mienne *que je chéris*, est dans l'inaction. Sans la déroute de la vôtre, je serais à mon poste sur les bords de la Mozelle. Je l'ai proposé à la convention, les commissaires en sont témoins. Je vous donne bien ma parole de ne pas rester à votre armée, et vous savez que je ne donne pas ma parole en vain.

Encore un mensonge de Camus. Je n'ai point dit à Beurnonville qu'il était venu pour me *souffler* le commandement de mon armée. Il ne m'a point répondu qu'il la commanderait s'il le fallait, et ensuite, qu'il

ne la commanderait pas; il n'a point ajouté que sans la déroute de la mienne, il serait à son poste sur les bords de la Mozelle à la tête de son *armée chérie*. C'eut été une impertinence, et Beurnonville et moi dans toute cette entrevue, ne sommes pas sortis des égards mutuels que nous nous devions.

Le *refrein* de Dumouriez était qu'on voulait l'assassiner, ou à Paris, ou en route. On lui représenta qu'en ce moment la paix régnait à Paris, qu'il n'avait rien à appréhender. Enfin, pour calmer ses terreurs affectées, deux des commissaires, Quinette et Lamarque, lui proposèrent de l'accompagner à Paris, répondant sur leur tête de la sûreté de sa personne. Il ne répondit rien, et malgré des offres aussi positives, il n'a pas moins eu l'impudence de qualifier d'assassins les membres de la convention envoyés près de lui, et Beurnonville lui-même.

Le général Valence présent à l'entretien, *comme on l'a dit*, voulait qu'au lieu d'obliger

Dumouriez à se rendre à la barre de la convention, les commissaires l'interrogeassent, qu'ils envoyassent deux d'entr'eux à Paris pour obtenir à cet effet des pouvoirs si les leurs étaient insuffisans ; qu'au moins ils remissent leurs opérations au lendemain.

Quinette seul m'a offert de m'accompagner à Paris et de répondre sur sa tête de la sûreté de ma personne. Je l'ai refusé ; mais je n'ai point qualifié les députés d'assassins, et encore moins Beurnonville. Je leur ai dit que j'avais appris de leurs propres gens qu'on avait posté sur la route par échelons à Roye, Gournay et Senlis, des hussards et des dragons de la République pour m'assassiner en route. Ils m'ont paru l'ignorer, cela se peut. Ils n'étaient peut-être pas initiés dans les mystères de Marat et de Robespierre.

Dumouriez disait alors aussi que le décret

était déplacé, en ce que son armée étant désorganisée et mécontente, la quitter en cet état opérerait sa dissolution totale. Qu'il était sage de suspendre l'exécution du décret. Que la convention avait certainement compté sur la prudence des commissaires autant que sur leur fermeté ; qu'il ne refusait pas positivement l'obéissance, qu'il demandait seulement le retard. Enfin, il les exhorta à retourner à Valenciennes, et à rendre compte à la convention des motifs de son refus, en appuyant sur l'impossibilité de se séparer de son armée.

Tout ce que Camus avoue que j'ai dit pour faire suspendre le décret, et pour engager les commissaires à retourner à Valenciennes, prouve que je n'avais aucun dessein pémidité contre eux, qu'ils n'étaient point vendus d'avance, comme il le dit ailleurs, et que quoique bien pénétré de méfiance pour le caractère et les intentions de Camus, j'étais arrêté à l'égard de ses collègues par la considération de

leur dignité de représentant du peuple, qui, seule, me portait à des ménagemens, les regardant d'ailleurs comme les plénipotentiaires d'une faction odieuse et tyrannique.

Toutes ces propositions tendaient à engager les commissaires à composer avec leur devoir : c'était *la chose impossible*. Huit heures approchaient : il ne restait plus que le temps nécessaire pour concerter entr'eux la manière d'exécuter le décret. Les commissaires sortirent du cabinet, et passèrent dans une autre pièce, laissant Dumouriez entre les mains de Beurnonville, qui répondait de sa personne.

La complaisance que j'eus encore de leur donner une chambre, où ils passèrent près de deux heures à délibérer avec la plus grande liberté, prouve combien je desirais éviter un éclat qui ne pouvait que compromettre la convention, quoique passive

dans la personne de ses membres. Camus, loin de craindre d'être arrêté, se croyait si sûr de l'exécution du décret, qu'il dit, qu'ils me laissèrent entre les mains de Beurnonville, qui répondait de ma personne, pendant qu'eux tous étaient en mon pouvoir.

La délibération fut grave. Les commissaires étaient pénétrés de l'influence que la fidélité à remplir leur mandat devait avoir par rapport au salut public; elle fut tranquille, quoiqu'ils n'ignorassent pas qu'ils étaient entourés de hussards, et à la merci d'une horde de traîtres qui agitaient Dumouriez.

Trois partis s'offraient à leur esprit : remettre l'exécution du décret au lendemain matin, et se retirer jusqu'au bourg Saint-Amand; faire assembler l'armée, et lui donner connaissance du décret avant d'en compléter l'exécution; passer à l'instant même à cette exécution, suspendre Dumouriez de ses fonctions, s'il persistait dans sa

désobéissance, confier l'armée à un autre général, arrêter les personnes suspectes, et apposer le scellé sur leurs papiers.

Leur délibération devait être tranquille, car rien ne menaçait leurs personnes, et on les traitait avec respect. Mais je crois que l'ame de Camus était agitée par la crainte de me voir persister dans mon refus, et de ne pouvoir satisfaire sa rage.

Entre ces trois partis, les commissaires n'eussent pas délibéré même un instant, si *l'importance de leur position* n'eût exigé d'eux qu'ils considérassent attentivement chacun des points de vue qui pouvaient se présenter. Les deux premiers partis furent bientôt rejetés; tout délai capable d'entraîner l'inexécution du décret leur sembla un crime; et *quels effets* auraient produits d'ailleurs ces retards? S'ils eussent quitté Dumouriez, s'ils eussent voulu prendre quelque repos pendant la nuit, Dumouriez, qui les avait déjà vendus à l'ennemi, n'aurait-il pas profité

de cette *tranquillité* pour les faire enlever par les Autrichiens? S'ils eussent été se présenter à l'armée, Dumouriez ne se serait-il pas plaint avec quelque *apparence de prétexte* qu'on venait désorganiser son armée, la porter à la révolte contre son chef dans un moment où elle était en présence de l'ennemi? et que serait-il arrivé ensuite, si une partie des troupes aveuglée par les artifices de Dumouriez, se fût élevée contre le décret de la convention?

L'exécution prompte du décret devait, au contraire, démasquer Dumouriez; elle était perilleuse pour la personne des commissaires; ils ne se le dissimulaient pas: ils savaient qu'ils délibéraient au milieu des armées et des satellites de Dumouriez qui les surveillaient; mais ils savaient aussi qu'en périssant ils sauvaient la patrie. On arrêta de le suspendre de ses fonctions, s'il persistait à désobéir, de remettre le commandement de l'armée au général Valence, dont les commissaires ne soupçonnaient pas la perfidie; enfin d'apposer les cellé sur tous les papiers de l'état-major, et de faire arrêter la plupart des officiers qui le composaient.

Toute cette délibération est faite après coup, et n'est qu'un tissu de fictions; ce qui le prouve, c'est cette réflexion de Camus : *S'ils eussent quitté Dumouriez, s'ils eussent voulu prendre quelque repos pendant la nuit, Dumouriez, qui les avait déjà vendus à l'ennemi, n'aurait-il pas profité de cette tranquillité pour les faire enlever par les Autrichiens?* 1°. Je ne les avais pas *vendus* à l'ennemi, puisque deux heures avant leur arrivée j'ignorais leur mission, je ne pouvais pas avoir eu le temps de conclure ce *marché.* 2°. En cas que cela fût, ils ne pouvaient pas le savoir; donc ils n'ont pas pu délibérer sur cette hypothèse. Camus n'a jamais pu craindre, ou espérer, dans cette circonstance, de périr pour sa patrie. C'est avec de pareilles fanfaronnades qu'on continue à tromper une nation, après l'avoir mal servie.

Je ne les avais pas vendus, puisque pendant deux heures je les avais invités, avec les plus vives instances et par les motifs les plus forts, pour qu'ils se retirassent à Valenciennes, et qu'ils écrivissent de là pour recevoir de nouveaux ordres de la convention. Je n'avais réellement point l'intention de les faire arrêter, puisque je les laissais pendant près de deux heures dans une chambre, en pleine liberté de délibérer sur le parti qu'ils croiraient devoir prendre. Ils m'ont forcé à m'en assurer pour me servir d'ôtages, parce que j'ai dû regarder une commission pareille comme émanée d'une faction tyrannique, et non comme envoyée par une convention libre. Je ne pouvais pas me soumettre à l'anarchie, lorsque mon armée me sollicitait elle-même de sauver la patrie et ses représentans opprimés.

J'ai tenté alors ce qu'ont tenté depuis, exactement de la même manière, les membres de la Gironde, ce qu'a heureusement exécuté la convention elle-même le 9 thermidor.

Rentrés vers neuf heures dans la salle commune, les commissaires la trouvèrent remplie d'une multitude d'officiers et de personnes attachées à l'armée. L'assemblée était beaucoup plus nombreuse qu'au moment de leur arrivée. Les deux frères Thouvenot paraissaient les premiers; on y remarquait avec eux le général de brigade de Bannes, les colonels Nordmann et le Clerc; Lecuyer, prévôt de l'armée, Denize, un des membres du comité batave établi par Dumouriez, les aides-de-camp de Vaux, Romme et Rainville: les anciens commissaires avaient fait poursuivre ce dernier pour raison de déprédations commises lors de l'entrée à Bruxelles sur les effets de Lambesc et de Christine. On voyait aussi le médecin Menuret, dont Dumouriez prétend avoir pris les conseils dans cette circons-

tance délicate, et avoir reçu de lui pour avis que le topique à mettre sur cette plaie était le même que l'année précédente au camp de Maulde, un grain de désobéissance.

Le nombre des personnes qui étaient présentes n'avait point augmenté lorsque les commissaires rentrèrent dans la salle. Le trouble de Camus multipliait à ses yeux les objets. Tous ceux qu'il nomme y étaient dès l'arrivée de la commission.

Les *filles* Fernig étaient là aussi, ces jeunes guerrières que la République avait tiré du rang de simples soldats, pour leur donner le traitement des officiers attachés à l'état-major; ces citoyennes, dont la maison, ruinée par les ennemis, devait être rebâtie aux frais de la République. Enfin le valet-de-chambre Baptiste se montrait à la tête d'une troupe d'autres valets en habits bleus, qui tous déshonoraient l'uniforme de la République.

Les deux *filles* Fernig étaient deux jeunes

volontaires, respectables par leur courage et leur sagesse. Elles n'avaient jamais servi comme soldats, elles n'avaient jamais été particulièrement attachées à aucun corps. Camus dénature tout. Il vient encore de persécuter du poids de sa haine ces malheureuses citoyennes, qui ont honoré leur patrie ; il s'est opposé à leur rentrée en France.

Les commissaires instruisirent d'abord en particulier Beurnonville de leurs dispositions, et de celles *qu'il aurait à faire*. Ils donnèrent ordre d'appeler le général Valence, qui était absent. Un silence absolu régnait dans la salle ; Camus, l'ancien des commissaires, s'approche de Dumouriez. Vous connaissiez, lui dit-il, le décret de la convention nationale qui vous ordonne de vous rendre à la barre ; voulez-vous l'exécuter ? *Dumouriez*. Non. — Vous désobéissez à la loi. — Je suis nécessaire à mon armée. — Par cette désobéissance vous vous rendez coupable. — Allons, ensuite. —

Le général Valence ne s'était pas absenté. Il était devant Camus, qui ne le voyait pas malgré sa corpulence remarquable.

Nous voulons, aux termes du décret, mettre le scellé sur vos papiers.— Je ne le souffrirai pas.— Et en même temps il donne des ordres pour que ses gens mettent ses papiers en sûreté.

Je ne donnai point ordre à mes gens de mettre mes papiers en sûreté. Dès-lors j'avais décidé, *sans conseil*, l'arrestation des commissaires, en cas qu'ils persistassent dans l'exécution de ce décret des Jacobins, ainsi je n'avais pas besoin de cette précaution.

Quels sont les noms des officiers qui sont ici présens ? — Ils les donneront eux-mêmes. Des cris tumultueux s'élèvent. Je m'appelle de Vaux, je m'appelle Denize. *Dumouriez*. Voici les de-

moiselles Fernig. — *Une d'elles* : c'est affreux. Le tumulte appaisé, Camus reprend, nous mettrons le scellé sur les papiers de ces officiers.— Point du tout. Tout cela ne sert qu'à entraver mes opérations : c'est une inquisition. Vu votre désobéissance à la loi, nous vous déclarons que vous êtes suspendu de vos fonctions. Ses officiers présens s'écrient : Nous le sommes tous ; on veut nous enlever notre Dumouriez, Dumouriez notre père, Dumouriez qui nous conduit à la victoire.

Dumouriez reprend la parole. Allons donc, il est temps que ceci finisse, je vais vous faire arrêter. Lieutenant, appelez les hussards. La porte s'ouvre, vingt-cinq hussards de Bercheny se précipitent dans la salle. Les officiers de l'état-major s'écartent, les commissaires sont entourés. *Dumouriez*. Arrêtez ces messieurs ; et touchant le bras de Beurnonville : Mon cher Beurnonville, vous êtes arrêté aussi ; messieurs, vous me servirez d'ôtages. *Beurnonville aux hussards*. Je crois que vous respecterez les ordres du ministre de la guerre. — C'étaient des muets. Ils ne répondent mot. — *Les commissaires à Dumouriez* : puisque nous sommes arrêtés, nous ne devons pas

rester avec vous ; faites-nous conduire dans une autre chambre. — *Dumouriez.* On va vous y mener, vous ne manquerez de rien, on aura tous les égards qui vous sont dûs.

Camus me dit, avec sa fureur brutale : Dites-moi les noms de ces *gens-là.* Je lui répondis : Ils le diront eux-mêmes. Il n'y a pas un mot de vrai dans tout le reste du dialogue rapporté par Camus. Les commissaires et le ministre furent tous menés dans l'autre pièce, où il y avait du pain, du vin et des viandes froides. Cette circonstance est légère, mais elle répond à un mensonge de plus de Camus, qui dit que j'ai eu la barbarie de ne leur faire donner ni à boire, ni à manger, ce qui cependant eût été un oubli très-excusable au milieu d'une pareille scène.

La première pensée des commissaires, pensée également commune à tous, fut le sentiment d'une satisfaction complète. Libres de la pré-

sence du traître qu'ils ne pouvaient plus supporter, ils se félicitèrent de leur arrestation, parce que, disaient-ils, voilà Dumouriez connu, et, dès qu'il est connu, il ne peut plus être dangereux Son forfait sera un trait de lumière pour ceux qu'il a séduits; l'armée l'abandonnera, comme elle a abandonné la Fayette.

On s'était accoutumé à ne voir dans sa personne, que le général nommé d'un consentement unanime par l'assemblée législative, le 14 août, pour remplacer le traître la Fayette ; le général qui avait chassé les ennemis de la Champagne, le vainqueur de Jemmapes. Sur ses dénonciations, on imputait les déroutes d'Aix-la-Chapelle à l'indiscipline des troupes. Sa retraite sur nos places pouvait être appelée un acte de prudence; la République, bercée de ces *illusions*, tombait dans l'abyme que le perfide lui creusait, la vérité s'est montrée avec éclat : Dumouriez était un fourbe, c'est aujourd'hui un scélérat; c'est un ennemi déclaré, et la République n'en redoute aucun. Qu'est-ce que cet homme va, dans son délire, ordonner de nous ? Peu importe, la République est hors de danger; cinq individus sont trop heureux

de s'immoler pour la liberté et la vie de vingt-cinq millions d'hommes.

L'ame du janséniste Camus se développe toute entière dans la satisfaction complète qu'il prétend avoir éprouvée au moment de son arrestation. Il n'a plus de regret de ne m'avoir pas *rendu à la patrie*, et de me voir *perdre en un instant le fruit de mes combats et de mes victoires*. Son but et celui de la faction régnante avait été de détruire en un instant, dans l'esprit de la nation, le libérateur de la Champagne, le vainqueur de Jemmapes. Non-seulement tout le bien était effacé, mais la faction était bien sûre de me faire des crimes des déroutes d'Aix-la-Chapelle, où je n'étais pas, et de la retraite de la Belgique. Camus me prodigue libéralement les titres qu'il a acquis dans la révolution. Mais fera-t-il croire que j'en voulais *à la vie* de vingt-

cinq millions de Français ? moi qui n'en ai jamais fait tuer un, qui venais de les sauver des ennemis extérieurs, et qui n'aspirais qu'à les délivrer du joug sanglant des Jacobins.

La chambre où les commissaires et le général furent *transportés*, était sans feu ; il se trouvait sur la cheminée une bouteille et des verres : on ne prit pas la plus légère inquiétude de pourvoir à leurs besoins. Des hussards gardaient l'entrée, l'intérieur était rempli de vingt-cinq hussards. Le seul étranger qui parvint à y pénétrer, fut le courrier Languet ; il apporta aux commissaires quelques vêtemens tirés de leur voiture.

Il n'y avait que deux chambres dans tout mon logement ; ils furent menés dans la seconde, la même où ils avaient délibéré auparavant, et il y avait du feu, parce que c'était l'endroit où se tenaient les ordonnances du quartier-général. La preuve qu'ils n'essuyèrent aucun mauvais

traitement, c'est que leur courrier eut la permission d'aller leur chercher des vêtemens dans leur voiture.

On amena dans la même salle le citoyen Foucaud, secrétaire de la commission, Ménoire et Villemeur, aide-de-camp et secrétaire du ministre. Foucaud avait été jusques-là privé de toute communication avec les commissaires : il avait apperçu quelques démarches des agens de l'état-major : on avait fouillé la voiture des commissaires, et on s'y était emparé de leur portefeuille, qui contenait 1436 livres en assignats on y avait volé plusieurs autres effets, des livres, des cartes, des pistolets, le portefeuille de Jaubert, dont il a été parlé précédemment, un sac de nuit, &c.

Le portefeuille du ministre avait été également saisi; il envoya son aide-de-camp Ménoire le réclamer; celui-ci apperçut Thouvenot l'aîné occupé à tracer une route sur la carte. On le tenta par des propositions séduisantes de rester au quartier-général.

Les mêmes propositions avaient été faites à Beurnonville, pendant que les commissaires étoient occupés à délibérer. On vous offre, lui dit Dumouriez, liberté, sécurité, moyens. Rappelez-vous ce que vous venez de souffrir de la part des anarchistes. Résisterez-vous aux désorganisateurs, qui transformeront vos travaux et vos veilles en crimes ? Quelque événement qui arrive, répondit le ministre, je mourrai à mon poste ; je sais à quoi on est exposé dans une révolution : s'il le faut, je mourrai avec plaisir pour ma patrie, mais je ne la trahirai pas.

Le citoyen Foucaud était allé se faire donner à souper dans la cuisine, ainsi que les domestiques, et de-là s'était tenu caché dans une voiture, ainsi ce fut de lui-même qu'il fut séparé des commissaires. L'aide-de-camp Ménoire ne quitta jamais son général.

On prit aux commissaires, par mon ordre, les armes et les papiers. Il y avait

effectivement dans un portefeuille 1436 livres en assignats, qui furent déposés dans la caisse des troupes.

Apparemment Dumouriez voulait faire *encore* des *secondes* propositions à Beurnonville ; il le fit prier par l'aide-de-camp Denize de venir lui parler : peut-être voulait-il l'effrayer, en lui annonçant qu'il allait être livré à l'ennemi ; mais le ministre *inflexible*, préférant la mort au déshonneur, ne répondit que par ces paroles : Dites à votre maître que je lui ai parlé tant que je l'ai cru innocent, honnête homme, ou susceptible de l'être, mais que je ne peux plus parler à celui qui s'est déclaré traître. Arrêté avec les représentans du peuple, je suis inséparable d'eux, et je ne les quitterai point pour aller converser avec Dumouriez.

Je ne veux pas dissimuler le mérite du dévouement de Beurnonville et de son aide-de-camp. Mais il est faux que j'aie envoyé chercher le ministre par un de

mes aides-de-camp ; si j'eusse donné cet ordre il eût été exécuté, sur-tout s'il eût fait une réponse aussi déplacée, et qu'on me l'eût rapportée.

L'officier qui commandait les hussards entra, et s'adressant au ministre, il lui dit : Vous rappelez-vous, mon général, comme nous sautâmes avec vous dans les redoutes de Jemmapes ? Je m'en rappelle, dit le ministre ; mais je n'aurais jamais cru que les troupes avec lesquelles j'ai battu les Autrichiens à Jemmapes, eussent dû m'arrêter aujourd'hui, et que vous les commanderiez. L'officier resta muet.

Le dialogue de l'officier de hussards est pareillement exagéré. Beurnonville est un trop brave militaire pour s'attribuer la gloire d'un fait qui n'a pas eu lieu. Il n'a point sauté à la tête des hussards de Bercheny dans les retranchemens de Jemmades. Je crois qu'effectivement l'*officier resta*

muet, c'est-à-dire que ce dialogue n'eut pas lieu.

L'état violent dans lequel le général et son aide-de-camp se trouvaient au milieu des janissaires du Dumouriez se peignait sur leur visage. Plus d'une fois ils furent sur le point de mettre le sabre à la main et de tailler les hussards. On leur fit observer l'impossibilité qu'un si petit nombre de personnes résistât aux hussards qui étaient en faction, et à tous ceux dont la cour et les dehors de la maison étaient pleins.

Les commissaires étaient détenus déjà depuis plus de deux heures. Denize vint leur demander s'ils avaient des armes. Deux d'entre eux n'en avaient point, ils le déclarèrent. Les autres gardèrent le silence. Des hussards s'approchèrent, et tâtèrent leurs habits, mais de manière à ne pas s'appercevoir des pistolets qui étaient dans leurs poches. Le général et son aide-de-camp déclarèrent qu'on aurait leurs vies plutôt que leurs sabres, et on les laissa tranquilles.

On avait laissé par mon ordre les armes

à Beurnonville et à son aide-de-camp. Ainsi il est faux qu'ils aient pu être dans le cas de déclarer qu'on leur arracherait la vie plutôt que leurs sabres, et que cette menace ait pu en imposer aux braves de Jemmapes.

Cependant Dumouriez avait écrit au général Clairfait pour lui annoncer ses desseins sur les représentans du peuple qu'il venait d'arrêter, ou plutôt pour lui faire part, que le *marché précédemment conclu avec lui* allait s'exécuter : il avait aussi adressé deux proclamations, l'une au département du Nord, l'autre à son armée ; il disait que quatre commissaires avaient été envoyés pour se défaire de lui ; que Beurnonville voulait l'assassiner, qu'il les avait fait arrêter, et les avait envoyés en lieu sûr pour lui servir d'ôtages contre les entreprises qu'on tenterait contre lui.

Faussetés et contradictions. Camus veut absolument faire croire que je l'avais ven-

du au général Clairfait ; si je l'avais vendu avec ses collègues et le ministre, ils n'auraient donc pas pu me servir d'ôtages, comme je l'avais annoncé dans mes deux proclamations.

Je n'ai jamais accusé Beurnonville d'avoir voulu m'assassiner. Je ne l'ai même jamais pensé ; je le regardais au contraire comme une des victimes désignées de Marat, et je le lui ai dit.

Enfin, tout étant préparé *sous* les ordres de Dumouriez, par les soins des aides-de-camp Denize, Rainville et Romme, Denize vint porter l'ordre aux représentans du peuple et au général de monter dans leurs voitures pour partir. Ils lui demandèrent qui il était ; il leur déclara son nom. — De quel ordre ? — De Dumouriez. On lui observa que Dumouriez étant suspendu, ne pouvait donner aucun ordre. Il se moqua de cette observation ; on lui demanda alors de justifier d'un ordre par écrit. Il sortit ; et rentré un instant après, il déclara que Dumouriez avait

répondu que l'ordre par écrit n'était pas nécessaire ; mais qu'on emploierait, s'il le fallait, la force pour le mettre à exécution.

Tout le monde est conduit dans la cour. *Les voitures étaient au nombre de trois* ; celles des commissaires, une berline à quatre places, et une chaise à une seule place, dans laquelle Foucaud, secrétaire de la commission, avait fait le voyage. On proposait à Foucaud de le renvoyer en France. Il déclara qu'il ne se séparerait pas des commissaires, et qu'il était déterminé à les suivre par-tout où on les *conduirait*. Tout ce qu'il avait observé avant qu'on le *conduisît* dans la salle *des commissaires*, lui faisait assez présager quel sort on leur préparait. Mais il n'en fut que plus constant à ne pas se détacher d'eux. Villemeur, secrétaire du ministre, jeune homme de vingt-deux ans, ferme dans les mêmes principes, voulut également partager son sort.

Les aides-de-camp de Dumouriez donnèrent l'ordre pour le placement dans les voitures. Ils contraignirent un des commissaires à monter dans la voiture du ministre ; ils firent rentrer son

secrétaire dans celle des commissaires, et dans chacune des deux il se plaça un des aides-de-camp de Dumouriez; Rainville dans la voiture du ministre, Denize dans celle des commissaires, Romme monta à cheval. Ménoire voulut entrer dans la voiture du ministre; on avait affecté, pour avoir un prétexte de le retenir, de n'y laisser aucune place vuide, et Rainville s'opposait à son entrée. Mémoire se saisit de ses pistolets, et les montra à Rainville. J'entrerai, dit-il; rien ne me séparera de mon général que la mort. On le fit asseoir, faute d'autre place, sur le plancher de la voiture. Marchand et Constant Laboureau, l'un au général, l'autre à son aide-de-camp, sautèrent derrière les voitures, on les en arracha, et ce ne fut qu'à force de sollicitations réitérées qu'ils obtinrent, le lendemain, la permission de suivre les personnes auxquelles ils étaient dévoués.

La résistance de Camus au moment du départ est une chicane d'avocat qui veut *plaider* contre la force militaire; elle n'a rien, ni de la dignité du représentant d'un grand peuple, ni de la fierté d'un républi-

cain. Tout ce rapport est rempli de fausse énergie et de fanfaronades. Tous ces détails du départ et de l'arrangement des voitures sont minutieux et sans aucun intérêt. Tout ce qui m'a été rapporté alors, et tout ce que raconte Camus lui-même, m'ont prouvé que sa conduite en cette occasion ressembla à la colère d'une vieille femme, et que ses collègues y mirent de la noblesse et de la retenue.

On était entassés et gênés dans les voitures. Un des commissaires placés dans la première, voulant s'informer s'il y avait également dans la seconde un des hommes de Dumouriez, et *malheureusement accoutumé à appeler les choses par leurs noms*, demanda à son collègue et au ministre : Avez-vous aussi un *coquin* dans votre voiture ? Cette expression excita la fureur des gens de Dumouriez ; ils traitèrent les représentans du peuple de scélérats et d'assassins. Vous avez assez coupé de têtes, disaient-ils, on va couper les vôtres.

La fureur impuissante de Camus s'exhale en injures grossières, qui compromettent ses collègues avec des soldats, *malheureusement accoutumés à appeller les choses par leurs noms.*

On partit par une nuit fort obscure. Les voitures étaient escortées de deux cents hussards de Bercheny, celle du ministre marchait la première. Après avoir tourné le bourg de Saint-Amand, on prit des routes de traverse excessivement mauvaises. Où nous mène-t-on? dit le ministre à l'aide-de-camp Rainville. A Valenciennes, répond celui-ci. Prenez garde, reprend le ministre, si vous me trompez, je vous tue sur la place. Un quart-d'heure n'était pas écoulé, Rainville, qui connaissait le ministre pour homme de parole, prit le prétexte de ce que le citoyen Ménoire, qui était parti de Paris indisposé, était mal à son aise sur le plancher de la voiture, monta à cheval, et se tint auprès de la portière.

Vers minuit, Rainville se trouvait éloigné de quelques pas: Beurnonville baisse la glace, et

demande au conducteur des chevaux : Où vas-tu? Cet homme, qui était un paysan qu'on n'avait pas mis dans le secret, répond *naïvement*, à Rumegies. Le ministre voit qu'on dirige les voitures sur Tournay. Il présumait que l'escorte n'était que d'une trentaine de hussards, distribués proportionnellement sur chaque voiture. Nous sommes livrés à l'ennemi, dit-il à son aide-de-camp, nous pouvons sauver nos fidèles représentans et nous-mêmes. Nos sabres coupent bien, et vingt-cinq traîtres qui nous escortent ne peuvent être que vingt-cinq lâches. Nous en sabrerons une partie, nous mettrons le reste en déroute, et peut-être le nom de leur ancien général aura-t-il encore quelqu'influence. *Je commence par abattre la tête de l'officier qui est à la portière*; descendons. La portière s'ouvre, Beurnonville porte un coup de sabre à l'officier; celui-ci se retire en arrière, crie : Allerte, hussards, coupez, taillez, hachez tout ce qui paraîtra hors des voitures. Les deux cents hussards qui composaient l'escorte enveloppent la voiture du ministre, et frappent de toute part sans ménagement. Le représensant du peuple qui était dans cette voiture, persuadé

que contre un si grand nombre toute tentative était vaine, défend à Beurnonville, au nom de la convention, de continuer le combat. Le général et son aide-de-camp Ménoire se retirèrent dans la voiture ; mais déjà Beurnonville a la cuisse entamée d'un coup de sabre. Un autre coup est paré par son propre sabre. Ménoire tente de relever le marche-pied ; un hussard frappe : il lui abattait la tête, si le coup encore n'eût été paré par le sabre du ministre. La portière se ferme, mais les lanternes de la voiture restent brisées par les coups, et la voiture est endommagée en plusieurs endroits. On se remet en marche. Les coups étaient accompagnés du cri de guerre des gens de Dumouriez, F... canaille, nous vous tenons ; vous avez assez coupé de têtes, on va couper les vôtres.

Les commissaires placés dans la seconde voiture avaient entendu quelque tumulte ; ils en ignoraient la cause. N'est-ce pas, disent-ils, un parti d'Autrichiens qui nous attaque. Non, répond celui-ci avec le sang-froid glacé de la scélératesse et de la perfidie, vous n'avez rien à craindre des

ennemis. — Mais où va-t-on ? — Je n'en sais rien. — Qui est-ce qui commande l'escorte ? — Ce n'est pas moi.

Rainville vient frapper à la portière, et annonce à Denize que Beurnonville est blessé. Denize ne répond rien alors ; il lui fallait plusieurs minutes de réflexions ; alors il baisse la glace, appelle Rainville. — Ecoutez, j'ai mon mouchoir, si le ministre a besoin de linge pour panser sa blessure, offrez-le lui.

La conduite de Beurnonville fut plus que téméraire. On lui avait laissé ses armes par égard pour son grade et ses services militaires, par ordre de son ancien général qui l'aimait, l'estimait et le plaignait ; il en abusa, et il en fut puni. Un homme à pied, armé d'un sabre, à moins d'être Gargantua, ne peut pas prétendre sabrer trente hommes à cheval bien armés. S'il eut blessé un seul hussard, il courait risque de faire

massacrer les commissaires et lui-même. Je laisse le lecteur de sang-froid faire ses réflexions, et porter son jugement sur une pareille entreprise.

Il serait difficile d'imaginer un être plus dégradé par la bassesse de ses sentimens que ce Denize. Les commissaires étaient sous le couteau des traîtres. Si les voitures s'arrêtaient, l'escorte les serrait le plus près possible : si quelque besoin les forçait de descendre, deux hussards tiraient le sabre, et, *l'approchant du cou, tenaient leur tête entre deux lames*. Cependant ils étaient fort tranquilles, et un d'eux *s'amusa* quelque temps à stimuler Denize, pour connaître quelle pouvait être la trempe de l'ame de cet homme vil. Il le considérait avec une attention singulière, dans un moment où, à un changement de relais, la voiture était éclairée. Pourquoi me regarder ainsi, dit Denize ? Pour bien connaître la figure d'un scélérat, et m'assurer, s'il est possible, que l'esclave qui se vend à un traître, atteigne la perfection de son métier, l'art de ne plus rougir.

Il joignit à ces paroles quelques rapprochemens des fonctions de Denize avec celles des infâmes geoliers de nos anciennes bastilles. Pour tout autre ils auraient été piquans; chez Denize il ne fut jamais possible d'exciter un sentiment, pas même d'impatience et de colère : il n'y avait dans son ame que *boue* et corruption froide, incapable de fermenter.

Pendant que cette aventure se passait à la première voiture, Camus soutenait son caractère dans la seconde. Le lecteur, dans ce récit où le rapporteur a mis toute son ancienne éloquence du barreau, se décidera bien vîte entre Camus et Denize, en comparant le sang-froid du mépris de ce brave officier, avec la fureur insultante du député, qui s'avilit toujours par sa grossièreté.

Il y avait bien de l'étourderie à Camus de parler des anciennes bastilles, dans un

temps où la France entière commençait à en être couvertes, où le palais du Luxembourg, le collége du Plessis, et tant d'autres établissemens commençaient à se remplir des victimes de la plus sanguinaire tyrannie.

Apprenez, Camus, qu'en physique la *boue* qui s'exhale produit le méphitisme; en morale elle produit des grossièretés et des injures.

Vers la pointe du jour, plusieurs soldats Autrichiens parurent près de l'escorte sans rien dire, mais faisant bonne mine aux hussards et aux officiers de Dumouriez. Un de ceux-ci allait et venait le long de la voiture des commissaires, en chantant, vaincre ou mourir pour notre Dumouriez. On arriva sur une chaussée, c'était celle de Tournay. Les dragons de la Tour, autrichiens, parurent, et se rangèrent de l'un et de l'autre côté du chemin. Les officiers autrichiens parle-

mentèrent avec Romme et Rainville ; alors les hussards se retirent, les dragons de la Tour s'emparent des voitures, et la trahison de Dumouriez est consommée.

Je termine ici la courte analyse de ce long récit : je respecte le décret de l'assemblée législative qui en a ordonné l'impression, et qui a décidé que les commissaires, le ministre et leur suite ont bien mérité de la patrie. C'est à juste titre que les représentans de la nation leur ont accordé cette marque de satisfaction en dédommagement de leur longue détention et des mauvais traitemens qu'on leur a fait essuyer. Cette assemblée a même dû renforcer en cette occasion tous ses préjugés contre moi, en m'envisageant comme l'auteur de leurs souffrances, dont je ne suis que l'occasion. Mais la prévention contre moi et l'enthousiasme en leur faveur diminueront,

lorsque lisant cette réponse sans passion; on pourra se convaincre que les faits ont été altérés et la vérité entièrement blessée dans le rapport, et lorsque pour juger entre Camus et moi, on se reportera au temps de l'anarchie où ces faits se sont passés.

CONCLUSION.

J'AI été accusé de trahison pour avoir entrepris de résister à la tyrannie, pour avoir anticipé sur les résolutions prises et exécutées depuis par la convention elle-même contre ses affreux oppresseurs. Mais on objectera qu'un particulier n'a pas le même droit que le corps représentatif; ce corps n'était pas libre. Il est bien des circonstances où il ne peut, ni ne doit pas être consulté. Thrasibule, à Athènes, Pelopidas, à Thèbes, pouvaient-ils consulter le corps représentatif dominé par des tyrans? C'est le succès bon ou mauvais qui fait le mérite ou le crime de pareilles entreprises.

On m'objectera que j'ai traité avec les

ennemis de la patrie : le traité que j'ai fait avec le prince de Cobourg est connu, il était entièrement à l'avantage de la France. 1°. En sauvant l'armée dans sa retraite, que je ne pouvais plus empêcher, puisque Camus lui-même convient que la désertion était immense. 2°. En conservant l'intégrité du territoire Français, et me donnant le moyen d'employer une partie de l'armée à la délivrance du corps représentatif de la nation, sans craindre que les Impériaux pussent profiter de mon absence pour envahir le territoire de ma patrie.

Ce traité a été rompu par l'ordre des ministres des Puissances coalisées, assemblés à Anvers, qui ont forcé le prince de Cobourg à annuller sa proclamation du 5 avril 1793, par celle du même mois; ces mêmes puissances m'ont toutes refusé un asyle, parce qu'elles étaient mécon-

tentes de la négociation faite avec moi, parce que, fidèle à mes principes, que j'ai toujours professés hautement, malgré les persécutions qu'ils m'ont attirées, je m'opposais, autant qu'il était en moi, à leurs projets d'envahissement, de conquête, ou de partage de ma patrie.

On m'objectera que j'ai voulu rétablir la royauté; je suis bien éloigné de désavouer ce prétendu crime. Ce n'en était pas un à l'époque où une anarchie barbare faisait de la France l'empire du crime et le séjour de tous les fléaux. On avait depuis quelques mois proclamé la République; mais ce n'était qu'une chimère, la terreur avait détruit la liberté.

Il n'existait alors qu'un seul code national qui pût servir d'appui à quiconque

entreprendrait de sauver la patrie, c'était la constitution de 1791. On ne pouvait pas regarder le rétablissement de cette constitution comme une contre-révolution. La convention, l'armée, la France entière, l'avaient jurée si récemment, qu'on ne pouvait pas en avoir perdu la mémoire. La grande majorité de la nation la regrettait, et la regardait comme l'unique ressource pour anéantir la tyrannie de Marat et des Jacobins.

Les ames des Français ne s'étaient pas encore fait un *calus* sur la terrible catastrophe de Louis XVI; on n'avait pas encore sanctionné le triomphe de ce crime par l'anniversaire d'une fête nationale, plus flétrissante que les sans-culottides, et qui passera de même. Ainsi c'était faire un acte expiatoire que de replacer son

malheureux fils sur un trône constitutionnel, qu'on pouvait regarder comme encore subsistant, puisque la constitution monarchique n'était pas encore remplacée par une constitution républicaine.

On m'objectera qu'au lieu d'avoir l'intention de délivrer la convention, et de lui rendre sa dignité, mon projet était de la détruire. Telle est l'accusation des Proly, Desjardins, Pereyra, Camus. Je nie cette imputation, qui n'a pour preuve que ma conversation de Tournay avec les trois espions, que le club des Jacobins m'avait envoyés pour me sonder, d'après le desir qu'ils avaient alors eux-mêmes d'anéantir la convention, desir qu'ils ont en partie exécuté le 31 mai suivant. Cette conversation de Tournay, qui a eu tant de témoins, prouve le contraire de ce qui m'est imputé.

Non, je ne voulais pas détruire la convention, je ne pouvais pas même avoir ce projet. Il me fallait le point d'appui d'une représentation nationale; celle-là comptait plus de trois cents membres, qui n'étaient souillés d'aucun crime, ni de tyrannie. Le rétablissement de la constitution de 1791 n'eût fait que changer sa forme, elle fût redevenue assemblée législative, ce qui eût donné à la nation la faculté d'en chasser tous les scélérats, qui depuis ont commis des crimes si funestes.

Si mon ame eût été susceptible de trahison, si l'ambition eût pu égarer mon patriotisme, quelle occasion plus favorable ai-je pu avoir qu'en Champagne? Alors j'eusse pu rejeter sur l'impuissance de me défendre toutes les mesures que j'aurais prises en faveur de la faction des princes.

Les récompenses les plus brillantes m'ont été offertes, je ne me suis pas même donné mérite de les avoir rejetées.

Quelle récompense ai-je reçu de ce service qui a fondé la liberté? J'ai été en butte aux calomnies les plus absurdes. Quel ressentiment ai-je montré de cette ingratitude? J'ai commencé à l'entrée de l'hiver une nouvelle campagne, pour profiter de l'ardeur que j'avais inspirée à ma courageuse armée, et pour ajouter au salut de la patrie la gloire des conquêtes.

Bien loin d'être ébloui de la victoire de Jemmapes, comme le dit Camus, je mandais le lendemain à la convention que cette victoire grossissait la colonne de mes ennemis, je lui annonçais que le but de tous mes desirs était une retraite hono-

rable et tranquille : *Odium cum dignitate.*

Ayant pris la Belgique, je ne me suis point du tout mêlé de son administration. Cambon m'accusait alors d'en avoir enlevé des millions, je défie qu'on trouve en France et dans la Belgique aucune preuve qui fonde l'accusation de cet homme méprisable. J'ai cru au contraire devoir résister de tout mon pouvoir à l'oppression des malheureux Belges qui m'avaient reçu comme leur sauveur, et dont je ne voulais pas devenir l'Attila. Cette résistance à l'avidité des proconsuls Français a fourni de nouvelles armes à la calomnie. Je ménageais, selon eux, les Belges pour me faire duc de Brabant. Si cette accusation n'était pas absurde, il existerait quelque fil de négociation, quelque trame de fac-

tions. Bien loin de vouloir régner dans ce malheureux pays, je n'ai aspiré qu'à l'abandonner, ainsi que le commandement de l'armée, pour ne pas être témoin de son oppression, que je ne pouvais pas empêcher. Enfin depuis le 22 novembre 1792, jusqu'au 20 janvier 1793, j'ai offert six fois ma démission.

Comme rien n'a été plus rapide, plus à découvert, plus court que l'existence publique que j'ai eue dans la révolution, la récapitulation en est facile.

J'ai été ministre trois mois; fidèle à la constitution que j'avais jurée avec toute la France, j'ai servi avec zèle le roi constitutionnel, je me suis opposé également à ses faux amis et à ses ennemis, je me suis attiré la haine des uns et des autres, tous

m'ont vaguement calomnié, mais aucun n'a pu avancer contre moi des accusations assez claires pour me faire traîner à un tribunal. Je suis sorti de cette place, impossible alors à remplir, par ma démission volontaire; j'ai rendu des comptes difficiles qu'on n'a pas pu me contester, et j'ai été reprendre mon poste dans l'armée.

Je suis devenu général en chef le 20 août 1792 par des circonstances extraordinaires. En six semaines j'ai fait évacuer la Champagne, envahie par une armée formidable. Délivré de cette invasion au mois d'octobre, j'ai pris la Belgique en six autres semaines; et sans la désorganisation de mon armée, ouvrage de Pache et des Jacobins, le Rhin aurait été la limite de cette campagne rapide.

J'ai passé entre la prise de la Belgique

et l'attaque de la Hollande vingt-quatre jours en janvier 1793 à Paris, ou à la campagne, dans le chagrin, et voyant peu de monde. Je suis retourné à l'armée la douleur dans l'ame. J'ai attaqué la Hollande avec l'intention de faire servir cette invasion à la délivrance de ma propre patrie, si j'obtenais un plein succès.

Pendant mon absence de la grande armée, elle a été battue, chassée et mise en déroute ; j'ai sacrifié mes plans prêts à réussir pour accourir à son secours. Je lui ai rendu son énergie, je l'ai remenée à l'ennemi ; j'ai fait d'abord changer le sort des armes, j'ai voulu en profiter ; j'ai donné la bataille de Nerwinde *) ; pendant

*) Il ne faut que lire ce que le général Miranda a écrit pour sa justification, pour juger qu'il

qu'aidé par la bravoure et la fidélité du général Valence et du duc de Chartres,

---

trahissait indignement ma confiance. Il explique lui-même ce que j'ai eu lieu de présumer sur sa conduite à la bataille de Nerwinde. Voici ce que me mande le colonel de Weiss, membre du conseil des deux cents, baillif de Moudon, canton de Berne. Son caractère connu, l'estime méritée dont il jouit en France, donnent un grand poids à ce qu'il m'écrit le 6 novembre 1795.

« En me rappelant vos écrits, je regrette « que vous n'ayez pas inséré un mot très- « signifiant, que je vous aurai probablement « cité, et que je répète à tout hasard. C'était « à l'époque de la mort du roi, quelques jours « avant ou quelques jours après. — J'étais « chez le ministre le Brun, et je traitais avec « lui à une extrémité de la chambre un objet « de neutralité helvétique, pendant qu'un « groupe de députés les plus marquants « vous traitaient personnellement au coin de

commandans l'aîle droite et le centre, je l'avais déjà gagnée, une trahison, ou la lâcheté, m'a arraché la victoire.

J'ai été forcé, pour sauver les débris de cette armée débandée, de convenir d'une suspension d'armes avec le prince de Co-

---

« la cheminée ; ils blâmaient, admiraient, « se défiaient, parlaient de rappel, de rem- « placement ; et, si je ne me trompe, même « d'arrestation et de guillotine. Lorsqu'un « d'eux dit impérieusement : *Vous ne pouvez* « *le faire arrêter que lorsque vous l'aurez fait* « *battre*. Que de choses dans ce mot ! Il vient « à l'appui de nombre de vos détails, et « explique peut-être plusieurs énigmes. Vous « pouvez me nommer comme témoin « auriculaire ».

Il est plusieurs députés qui doivent sentir la force du témoignage d'un homme vertueux qui a été leur bienfaiteur et chez lequel ils ont trouvé leur asyle.

bourg, et de donner satisfaction aux malheureux Belges sur les atroces vexations des commissaires de la convention et du pouvoir exécutif. Pour récompense de toutes mes peines, je n'avais à attendre qu'une mort ignominieuse, telle qu'en ont essuyé les malheureux Custine et Biron, le brave Houchard, l'intéressant Beauharnais, Omoran, de Flers, Brunet et tant d'autres.

J'ai moins cherché à me soustraire à la mort, que je ne crains pas, qu'à délivrer ma patrie de l'anarchie et de l'oppression d'obscurs scélérats. Mon armée partageait alors mon indignation, et me sollicitait elle-même ; c'est alors que le comité jacobin, qui dominait, a arraché à la convention l'ordre de me faire venir à la barre. Cette œuvre de Camus cachait le projet de me faire assassiner en route, je le repète, et mes témoins existent.

N'ayant pas pu engager les commissaires à retourner à Valenciennes, n'ayant aucune place où les déposer, ne pouvant pas les garder à l'armée, où ils pouvaient être massacrés, ou occasionner un massacre, je les ai remis entre les mains du prince de Cobourg, non comme prisonniers, mais comme ôtages, dont il ne pouvait disposer n'en étant que le gardien. Les Autrichiens ont rompu le traité fait avec moi; alors leur devoir était de rendre les commissaires, dont la longue détention ne peut m'être imputée.

Si j'eusse été un traître, j'aurais des millions, je me serais ménagé des protections, des dignités, une solde, ou au moins un asyle. Je suis pauvre, isolé, mais constant et tranquille.

Je n'ai cessé depuis ma sortie de France d'employer ma plume pour l'utilité de ma patrie, sans ménager ni les projets ambi-

tieux de ses ennemis extérieurs, ni les passions de ses différentes factions. Tant que je respirerai, toutes les facultés de mon ame seront tendues sur cet objet. La révolution française n'est pas encore terminée, j'en observe très-attentivement tous les mouvemens, je les calcule autant que leur irrégularité, et la mobilité des ames ardentes de mes compatriotes peuvent le permettre. Si de nouveaux malheurs, si des dangers imminens rappellent l'opinion publique sur mon compte, si la nation reprend un jour confiance en moi, j'accourrai sans balancer pour la servir avec le même dévouement. Si la nouvelle constitution réussit, si le gouvernement républicain a le bonheur de la sauver, absent ou présent, je jouirai de la félicité publique.

Français, voilà mes crimes, mes principes, mes sentimens. Vous connaissez mes accusateurs, jugez entre nous.

